
ALLEN COUNTY PUBLIC LIBRARY
3 1833 01823 1818

GENEALOGY
944
B873ZY,
1899
OCT

48e ANNÉE. — 1899

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

(mensuel)

QUATRIÈME SÉRIE. — HUITIÈME ANNÉE
N° 10. — 15 Octobre 1899



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1899

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

LE DUC DE LA FORCE, L'ABBÉ DE CAUMONT
ET MADAME DE VIVANT[1]
1686-1699

I

Le 31 janvier 1686, Louis XIV chargea La Reynie d'enlever les enfants du duc de La Force. Ainsi commencèrent les persécutions qu'allaient avoir à endurer le duc lui-même et sa pieuse compagne, l'héroïque Suzanne de Beringhen.

Le fanatisme ne connaît aucune pitié; briser les cœurs lui importe peu, quand il s'agit pour lui d'atteindre son but. Deux ans et demi après cet enlèvement, le malheureux père écrivait dans son testament[2] — ce *mauvais testament* que Louis XIV lui avait ordonné de brûler pour l'ensevelir dans l'oubli :

« Nous espérons de la bonté de Sa Majesté qu'avant notre décès il voudra bien nous rendre nos chers enfans, et qu'il ne nous ôtera pas la joye et la consolation de les pouvoir bénir et prier Dieu avec eux qu'il les bénisse; et puisque, par sa grâce, ils sont nés dans la religion réformée, qu'ils y ont sucé le premier lait d'intelligence, qu'ils n'en goûtent jamais de contraire; que le grand Dieu qui a conservé comme par miracle, dans une occasion plus miraculeuse,

1. M. le past. P. Fonbrune-Berbinau a bien voulu, en vue de la Fête de la Réformation, rédiger cette étude, en partie avec des papiers laissés par feu M. Ch. Read, fondateur de notre Société.

2. *Mercure historique* de mai 1699, p. 577. — Cet extrait fait suite à celui que le *Bulletin* a publié en 1855. Cf. III, 478.

leur grand père[1] notre bisayeul, les conserve dans son alliance, et fasse que ces jeunes enfans ne soient pas susceptibles d'autre croyance que de la nôtre, et que, dès qu'ils le pourront, ils en rendent grâces à Dieu, et édifient son Église en faisant profession de notre religion. Nous protestons que si nous avons cette consolation de voir cela avant de mourir, nous mourrions (*sic*) en paix avec joie... »

La « conversion » du duc de La Force avait toujours paru douteuse. On ignore la cause exacte qui le fit jeter à la Bastille en 1689[2]; ce testament, découvert dans les papiers dont s'empara La Reynie, explique ce qui l'y fit garder.

Des sept enfants enlevés, sur l'ordre du roi, par le lieutenant général de police, deux seulement furent rendus à leurs parents quand on jugea que leur éducation catholique avait suffisamment effacé les impressions de leur enfance.

Les deux fils aînés, Henri-Jacques-Nompar, âgé de 10 ans, et François-Nompar, âgé de 7 ans, avaient été conduits au collège des Jésuites (Louis-le-Grand)[3], et le plus jeune, Armand-Nompar, qui n'avait que 6 ans, confié provisoirement à la duchesse de Saint-Simon[4], n'avait pas tardé à rejoindre ses frères. Quant aux filles, au nombre de quatre, elles avaient été remises à Mme de La Reynie, en attendant que l'archevêque de Paris eût désigné un couvent pour les recevoir. L'une d'elles mourut jeune; les autres devinrent religieuses.

1. Le maréchal Jacques-Nompar de Caumont, duc de La Force, miraculeusement sauvé à la Saint-Barthélemy (Cf. Haag, III, 253; Bordier, III, 868).

2. Le point de départ de l'affaire fut l'arrestation de Jean du Condut, sieur du Cluzel (juin 1689) qui avait « fait la fonction de ministre » à Paris. L'instruction du procès compromit le duc de la Force, chez lequel du Condut avait probablement logé avec M. de Vivant, et provoqua leur propre arrestation. — Voy. plus loin ce qui se rapporte à Mme de Vivant.

3. Lettre du roi au duc de La Force, 30 janvier 1686; lettres de Seignelay à La Reynie, à l'archevêque de Paris, au P. La Chaise et au recteur des Jésuites, même jour (*Bull. prot.*, II, 66 ss).

4. Marie de La Noue, femme de Léonor de Saint-Simon-Courtomer, belle-mère de Jeanne de Caumont, fille d'un premier mariage du duc de La Force.

Que pouvaient trois pauvres enfants livrés sans défense aux mains des Jésuites ? Le roi avait chargé le père La Chaise de surveiller lui-même leur instruction, et un jésuite avait été spécialement désigné pour y pourvoir. Le triomphe, sans péril et sans gloire, ne se fit pas attendre. Il semble bien toutefois que les exhortations des Révérends Pères avaient eu besoin d'être renforcées par les menaces de M. de La Reynie. C'est, du moins, ce que permet de supposer la lettre suivante, que le père Megret écrivait au lieutenant général de police le 26 février 1686[1], moins d'un mois après l'entrée des jeunes de La Force au collège Louis-le-Grand. Le style est digne, en tous points, d'un disciple de Loyola.

« Depuis la visite que vous avez pris la peine de rendre cette semaine à MM. de La Force, M. le marquis [le fils aîné] *me presse si fort* de luy faire faire profession de foy, *que je ne puis pas me dispenser de l'escouter*. J'en ay escrit au Rév^d Père de la Chaize, qui m'a mandé de ne pas différer. Comme c'est vous, Monsieur, qui me l'avez mis entre les mains, j'attendrai, s'il vous plaist, vostre advis là-dessus. Si vous le jugez à propos, le R. Père de la Chaize recevra lui-mesme sa profession de foy cette après-disnée, *et celle de ses frères...* »

Le père Megret ne nous fait pas connaître si ces derniers avaient manifesté le même empressement à devenir catholiques que leur frère aîné. C'est dommage. Cela rappelle la chanson des *trois* petits garçons qui étaient tous les *quatre* malades, etc. Ou plutôt, dans ce terrible drame de la Révocation si fertile en sombres pages, est-il rien de plus navrant que cette comédie sacrilège : la « profession de foy » de trois bambins, dont l'aîné a 10 ans à peine, sous l'œil paternel du confesseur royal !

Ce néophyte de 10 ans, si « pressé » d'abjurer qu'il forçait la main à son précepteur — le pauvre homme ! — c'est le futur duc de La Force qui rachètera plus tard sa « tiédeur » momen-

1. Pap. de La Reynie (Fr. 7053, f° 102) ; publiée en partie dans Douen, *Révoc. de l'édit de Nantes à Paris*, II, 332 n. — Cette lettre fixe la date de l'abjuration, et corrige celle donnée par le *Mercure galant* (Cf. *Bull. prot.*, II, 65).

tanée en dragonnant ses vassaux [1]. Louis XIV le récompensa « royalement » de ce glorieux exploit en 1700 [2], et lui accorda en 1704 les biens de sa mère, qui ne mourut à Londres qu'en 1731 [3]. Précédemment, ce fils indigne, qui ne rougit pas de se faire un moment le geôlier de sa mère — triste fruit de l'éducation jésuitique! — avait reçu en 1692 une pension de 300 livres [4], portée à 1600 livres en 1695 [5].

Le second fils, François-Nompar, désigné sous le nom d'*abbé de Caumont-La Force*, fut gratifié, nous ne savons à à quelle époque, d'une pension de 3000 livres [6].

Quant à celle du plus jeune, fixée comme pour l'aîné à 1600 livres, le brevet en fut signé en 1698 [7].

II

A la fin de 1698, les deux fils aînés, sortis du collège des Jésuites à une date que nous ignorons [8], se trouvaient au château de La Boulaye avec leur père et leur mère. Leur sortie du collège et les pensions dont il vient d'être parlé, prouvent qu'on les tenait pour bien et dûment « convertis ». En outre, le roi avait approuvé, par brevet du 15 juin 1698 [9], la cession que le duc de La Force avait faite de son duché à son fils le marquis.

1. Cf. les *Exploits d'un élève des Jésuites* (*Bull. prot.*, VII, 138 ss). Ces « exploits » ont une suite inédite, que nous publierons ultérieurement.

2. Le frère Léonard (*Bull. prot.*, I, 428) raconte que Louis XIV, pour le récompenser, lui fit 100,000 livres de *rente* (Cf. *Ibid.*, II, 74). Nous croirions volontiers qu'il s'agit simplement d'une *gratification* de 100,000 livres, car Pontchartrain reconnaît en 1703 (lettre du 15 juin) que le duc de La Force, par l'état de ses affaires qu'il lui a communiqué, ne paraît pas en mesure de faire beaucoup pour son frère l'abbé.

3. Douen, *o. c.*, II, 342, d'après les reg. du Secrétariat.

4. Brevet du 28 décembre (*Bull. prot.*, II, 570).

5. Brevet du 13 février 1695 (*Ibid.*, III, 71 et 301).

6. Douen, *o. c.*, II, 220.

7. *Bull. prot.*, III, 163.

8. Cependant une note de 1695 (*Cabinet des titres*, art. Caumont) parle du fils aîné comme sorti du collège *depuis peu*.

9. *Bull. prot.*, III, 163.

Le duc, malade, n'avait plus que quelques mois à vivre, et, à mesure qu'il approchait de sa fin, l'on sentait son catholicisme de plus en plus chancelant[1].

La duchesse, qu'on avait de guerre lasse fait sortir de sa prison d'Angers, et qui jouissait d'une liberté relative depuis qu'on avait retiré d'auprès d'elle le surveillant chargé, à La Boulaye même, d'épier ses faits et gestes et de rendre compte de sa conduite, la duchesse, plus protestante que jamais, avait raffermi la foi de son mari et reconquis en partie ses deux fils. L'éloignement des églises servait, paraît-il, de prétexte pour se dispenser d'entendre la messe[2], et la piété de Suzanne de Beringhen porte à croire qu'on y suppléait, à portes closes, par le culte de famille. Des dénonciations parvinrent à la Cour, et Mme de La Force fut accusée de « pervertir » tous les siens, et même ses domestiques[3].

Le sieur Dupoy, lieutenant de prévôté, fut chargé d'exprimer au duc de La Force l' « indignation » du roi contre lui pour « avoir abandonné les pratiques de la religion catholique », et de dire à la duchesse que la considération de Louis XIV pour son mari avait seule « suspendu sur elle la sévérité des ordres de Sa Majesté ». Son élargissement n'était, en effet, que provisoire, et elle pouvait être, à tout moment, jetée de nouveau dans le château d'Angers. Désormais Dupoy ne devait plus quitter La Boulaye, et il ne devait plus être permis à Mme de La Force de voir son mari que « pour son soulagement et leurs affaires domestiques », sans avoir « aucune liberté de luy parler de religion ». Dieu sait avec quelle froide cruauté ces ordres inhumains furent exécutés jusqu'à la mort du duc de La Force!...

Le fils aîné, mandé à Versailles pour « sçavoir les intentions » du roi, tint désormais une conduite qui ne lui attira

1. Sur la conversion du duc de La Force, cf. (outre la *France prot.*), Douen, *o. c.*, II, 326 ss; *Mémoires du duc de Saint-Simon* (édition de Boislisle), VI, 177, 540 ss, 610.

2. Lettre de Pontchartrain au père Bordes, de l'Oratoire, 2 décembre 1698 (*Bull. prot.*, III, 168). — Cf. *Ibid.*, II, 73 (note du frère Léonard).

3. Cf. lettre du même à l'intendant de La Bourdonnaye, 16 novembre 1698, et mémoire pour le sieur Dupoy (*Ibid.*, III, 164 et 166).

plus, en haut lieu, que des témoignages de satisfaction [1]. C'est dire que les Jésuites eurent tout lieu d'être fiers de leur élève, définitivement reconquis.

François-Nompar, l'*abbé de Caumont-La Force* — appelé aussi dans les pièces le marquis de Castelnau — étant soupçonné ou accusé d'avoir plus particulièrement subi l'influence de sa mère, ordre fut donné de le conduire à la Bastille [2]. Toutefois, comme il était malade, l'exécution de cet ordre fut suspendue, et l'on se borna provisoirement à le diriger sur l'abbaye de Sainte-Croix, près de La Boulaye, « pour achever de s'y guérir, après quoy Sa Majesté verra ce qu'elle aura à ordonner [3] ». « Il a été élevé avec soin au collège des Jésuites à Paris, écrivait Pontchartrain au prieur du couvent, et il ne sera pas difficile de retrouver en luy les bons sentimens de religion que Mad^e sa mère pourroit y avoir étouffés pendant le séjour qu'il a fait auprès d'elle [4]. » Bons sentiments!... Étouffés!!... Quel renversement des mots et des choses! Tout le catholicisme est là.

Quelques jours plus tard, Pontchartrain informait le lieutenant de prévôté Dupoy que l'abbé ne serait probablement pas envoyé à la Bastille [5].

Il avait, lui aussi, réfléchi, dans l'intervalle, au danger de rester réfractaire à la religion du roi, et, au lieu de la Bastille qu'il « avoit méritée par sa conduite [6] », le roi consentit à ce qu'il entrât, aux frais de son frère, à l'académie de Roquefort [7].

C'est là que nous le retrouvons en 1701, faisant plus ou

1. Cf. *Bull. prot.*, III, 165, 170, 307, 308.
2. 16 novembre 1698 (*Ibid.*, 166).
3. Lettre de Pontchartrain à Dupoy, 2 décembre 1698 (*Ibid.*, 168).
4. Même jour (*Ibid.*, 169).
5. 23 décembre (*Ibid.*, 171).
6. Lettre de Pontchartrain au duc de La Force, 14 janvier 1699 (*Ibid.*, 301).
7. Lettres au duc de Caumont [le fils aîné], 31 décembre 1698, 13 et 28 janvier 1699; à Dupoy, 7 et 13 janvier 1699, et au duc de La Force, 14 janvier 1699 (*Ibid.*, 171, 299 ss). — L'académie de Roquefort (rue de l'Université), était une des écoles ou pensions « où les fils de famille recevaient un complément d'éducation après avoir achevé leurs humanités » (Cf. Douen, *o. c.*, I, 143

moins bien — plutôt *moins* — son devoir de catholique.

La première lettre le concernant est adressée (26 juillet 1701) à son précepteur, M. de La Bruyère :

« Le roi trouve bon que M. l'abbé de La Force aille passer les vacances à Courtomer, comme il fit l'année passée. Sa Majesté est persuadée que plus il avance en âge, plus sa conduite *sera sage et régulière* [1]... »

Voici l'explication de ces derniers mots. Elle est dans une autre lettre, du même jour, à M. de Courtomer [2] :

« Le roi a permis à M. l'abbé de La Force d'aller passer les vacances chez vous. Quoy qu'il ayt paru *chancelant*, *il y a quelque temps dans sa religion*, Sa Majesté n'a fait nulle difficulté d'y consentir, estant persuadée qu'il trouvera en vous toutes sortes de bons exemples pour la religion et pour la conduite de sa vie [3]... »

Il y a quelque temps !... Le soin qu'a pris le prieur de Sainte-Croix de l'instruire « des vérités et des obligations de la religion catholique », n'a donc pas complètement détruit dans cette âme les germes déposés — et réveillés plus tard — par la pieuse Suzanne de Beringhen ! Et la conduite odieuse du frère aîné envers sa mère n'a-t-elle pas contribué à refroidir le catholicisme de ce « nouveau converti » si suspect à ses convertisseurs ? Il est permis de le supposer, l'*abbé* manifestant, en avançant en âge, un goût toujours moins prononcé pour l'état ecclésiastique...

En 1702, en effet, il était au séminaire de Saint-Magloire avec son précepteur, et le roi fut informé « que l'abbé de La Force faisoit mal son devoir dans le séminaire et qu'on avoit voulu le renvoyer ». C'est le précepteur lui-même qui, fuyant une responsabilité compromettante, avait dénoncé son élève. Le cardinal de Noailles, auquel on demanda des renseignements (22 février 1702), semble bien, d'après sa réponse —

1. Reg. du Secrétariat (Arch. nat. O^1 à la date).

2. Claude-Antoine de Saint-Simon, marquis de Courtomer, époux de Jeanne de Caumont et, par conséquent, beau-frère de l'abbé. Il avait abjuré à la Révocation et était devenu convertisseur.

3. Reg. du Secrétariat.

plutôt évasive — avoir cherché, par bonté d'âme, à étouffer l'affaire [1].

Ce qui est certain, c'est que la « vocation » n'y était pas. Témoin la lettre suivante de Pontchartrain :

« Le roi à qui j'ay rendu compte de ce que vous avez pris la peine de m'escrire... trouve bon que vous sortiez du séminaire de Saint-Magloire, puisque vous n'avez pas de vocation, et que vous entriez en mesme temps dans la compagnie de ses mousquetaires gris. Cette compagnie vous convient mieux que l'autre parce que vous y avez vostre logement, qu'il ne faut pas manquer d'y prendre, puisque vous n'avez ailleurs aucune demeure convenable... Sa Majesté a donné ordre à M. de Chamillart de vous faire payer vostre pension [2], et, en mandant à M. le duc de La Force la résolution que vous avez prise, je lui escris en mesme temps pour l'exciter à faire pour vous quelque chose de plus que les 1200 livres qu'il a accoustumé de vous donner [3]. »

Il paraît bien qu'en effet les rapports étaient quelque peu tendus entre les deux frères. Le duc se faisait tirer l'oreille pour desserrer les cordons de la bourse ; il formulait contre l'abbé-mousquetaire des « sujets de plainte » que nous ne connaissons pas ; Pontchartrain « excitait fortement » François-Nompar « à avoir pour son frère toute la déférence qu'il luy devoit », et ne doutait pas que ce dernier ne le trouvât dorénavant « bien changé à cet esgard [4] ». Malgré ces réticences, on a l'impression que ce qui divisait les deux frères, c'était plus qu'une question d'argent.

Pas plus sous les armes que sous le petit collet, le catholi-

1. Lettres de Pontchartrain au cardinal de Noailles, 22 février et 8 mars 1702, et à de La Bruyère, 9 mars 1702. Reg. du Secrétariat. — Les lettres au cardinal sont aussi dans Depping, *Correspond. administr. de Louis XIV*, IV, 513.

2. Elle était toujours de 3000 livres, mais n'avait pas dû être toujours exactement payée; il est vraisemblable que le paiement avait connu les mêmes fluctuations que le catholicisme de l'abbé, car ce dernier en devait la plus grande partie au séminaire... (Lettre de Pontchartrain au duc de La Force, 17 mai 1703. — Reg. du Secrétariat et Depping, IV, 503).

3. Lettre à l'abbé de Caumont-La Force, 17 mai 1703. — Reg. du Secrétariat.

4. Lettre au duc de La Force, 15 juin 1703 (*Ibid.*).

lique ne fut bien fervent. En 1705 il demanda qu'on lui attribuât la pension d'une de ses sœurs[1], morte depuis peu. Le roi n'ayant point « accoutumé de substituer ainsy les pensions » et « se réservant à en donner quand il le trouvoit à propos », cette demande fut rejetée, mais en laissant espérer au postulant qu'il saurait, par ses services et sa « *bonne conduite* », s'attirer les grâces de Sa Majesté[2]. Nous savons déjà ce que cela veut dire.

Triste époque que celle qui enfante l'hypocrisie!...

III

En face de ce malheureux jeune homme, auquel manqua la force morale nécessaire pour obéir à sa conscience et suivre les leçons de sa pieuse mère, il est consolant de pouvoir évoquer le souvenir d'un autre membre de cette famille de Caumont-La Force, qui racheta sa faiblesse momentanée par la fermeté dont elle fit preuve dans ses derniers jours.

Il s'agit de Jacqueline de Caumont-La Force, veuve de Geoffroi de Vivant, comte de Panjas, fille d'Henri-Nompar de Caumont, marquis de Castelnau, et tante, par conséquent, de Jacques-Nompar dont il a été question plus haut, le malheureux époux de Suzanne de Beringhen.

Elle avait abjuré, comme tant d'autres, en 1686, mais le cœur n'y était pas; et, comme tant d'autres aussi, elle n'attendait qu'une occasion favorable pour sortir du royaume. C'est dans ce dessein qu'elle vint à Paris en 1689 rejoindre son fils Joseph-Geoffroi[3], major du régiment Dauphin, avec

1. Il doit être question ici de Magne, la quatrième fille, morte *jeune*, d'après la *France prot.* (Cf. Haag, III, 267; Bordier, III, 894). Nous ne savons sur quoi se fondait M. Douen pour traduire (*o. c.*, II, 327) par *en bas âge*, qui semble inexact.

2. Lettre de Pontchartrain à l'abbé de Caumont [appelé dès lors marquis de La Force], 26 septembre 1705. — Reg. du Secrétariat.

3. Joseph Geoffroi de Vivant, marié en 1677 à Marguerite de Garrisson, demanda en 1685 déjà la permission de venir à Paris suivre un procès. Soit qu'il ait réussi à se cacher ou que des voyages dans le Midi l'aient éloigné de la capitale, ce n'est que quatre ans après qu'il fut mis à la Bastille, le 12 juillet 1689, sur un avis donné par le roi qu'il avait entre les

sa belle-fille, née Marguerite de Garrisson, et Jean du Condut, sieur du Cluzel, médecin de Montpazier en Agenais [1].

Elle ne dépassa point Paris. Du Condut, accusé d'y avoir fait « la fonction de ministre », fut enfermé successivement à Vincennes [2] et au château de Guise [3], d'où il ne sortit qu'en 1713, et son arrestation amena celle de Joseph-Geoffroi de Vivant [4], qui avait assisté à des assemblées et y avait parlé, et du duc de La Force, qui probablement avait logé tous les voyageurs.

Restées seules, Mme de Vivant et sa belle-fille ne quittèrent point Paris, vraisemblablement parce qu'elles ne le purent pas. Plus tard il leur fut permis, en 1693, d'assister aux conférences que le père Bordes eut à la Bastille avec M. de Vivant [5], et, en 1694, de visiter le prisonnier « une fois le mois, en présence d'un officier [6] ». C'est la preuve qu'elles faisaient extérieurement « leur devoir de catholiques », et même que l'on comptait sur leur exemple pour triompher de la constance de celui que la captivité ne pouvait pas réduire.

M. de Vivant fut élargi en 1696, sans abjuration formelle, et à la condition de rester à Paris, c'est-à-dire sous la surveillance du lieutenant de police d'Argenson. On avait peur qu'une fois en liberté il ne prît la fuite [7].

mains un dépôt de papiers appartenant à plusieurs gentilshommes du Poitou. Quand il fut arrêté ces papiers ne se retrouvèrent pas. Vivant fut aussi accusé d'être allé rue Mazarine dans une maison suspecte, à l'enseigne du Grand-Charles, où logeaient quelques nouveaux-catholiques, d'avoir prié avec eux et d'être allé de porte en porte exhorter à ne pas tendre les maisons à la Fête-Dieu. — Interrogé avec le redoutable appareil de la Bastille le 19 juillet 1689, le fier huguenot répondit qu'il faisait profession de la religion prétendue réformée ainsi que sa mère et sa femme. Il en avait signé la déclaration depuis environ six mois et avait révoqué l'abjuration qu'il avait été contraint de faire par un acte qu'il avait signé et confié à un pasteur. — Ch. Garrisson.

1. Cf. Douen, *o. c.*, II, 345 ss.

2. Ordre du 2 juin 1689 (Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, IX, 170).

3. Ordre du 11 août 1690. Cf. *Bull. prot.*, IV, 128, et XXVIII, 72. — C'est par erreur qu'il est dit dans la *France Prot.* (Bordier, IV, 574) que Du Condut fut envoyé aux galères.

4. Mis à la Bastille par ordre du 12 juillet 1689 (*Bull. prot.*, II, 453).

5. *Bull. prot.*, II, 571.

6. Douen, *o. c.*, II, 348.

7. Il n'en réussit pas moins à se retirer en Angleterre après avoir passé

C'est probablement à cette époque que sa mère quitta Paris, et se retira à son château de Doissac[1], dans la juridiction de Sarlat. C'est là qu'en 1699, au cours d'une grave maladie — elle avait 87 ans — elle refusa de recevoir les sacrements, et que le roi ordonna, en raison de cette désobéissance, de lui faire son procès.

Voici le *mémoire* que l'évêque de Sarlat envoya à Pontchartrain à ce sujet[2]. MM. Haag (IX, 524) et Douen (*o. c.*, II, 349) ont cité cette pièce sans la reproduire.

Mémoire de la procédure faite contre Madame de Vivans.

« Dame Jaqueline de Caumont de la Force, dame doüérière de Vivans aiant abjuré l'hérésie de Calvin le 13 mars 1686, estant tombée malade, les officiers de la jurisdiction de Doissac s'estans portés au château de Doissac avec le s^r curé, lequel aiant offert les sacremens de l'esglise à lad. dame, déclara qu'elle vouloit vivre et mourir dans la religion prétendeüe et (*sic*) réformée dans laquelle [elle] estoit née et baptisée, suivant le verbail du 8 juin 1699. M^r le procureur du Roy, l'aiant en main, porta sa plainte en contrevention aux édits et déclarations de Sa Majesté pour les crimes d'apostasie, de sacrilège et de relaps, et requit la répétition, par forme d'information, desd. officiers et curés le 24 juillet dernier.

« Leur répétition aiant esté faite le 28 juillet 1699 sur son requis, lad. dame a esté décrétée de prise de corps le 30 dud. mois de

par la Hollande. Il vécut à la petite cour de Mademoiselle de Malouse, à Somerset, ou auprès de Madame de la Force, à Sambury. De très nombreuses lettres de lui à la famille de sa femme ont été conservées dans les archives de Mauvers et on peut suivre sa trace de 1700 à 1728. — Il dut mourir vers cette époque.

Sa femme Marguerite s'était probablement laissée toucher par la grâce de la Bastille ou du couvent et avait abjuré. Elle n'émigra pas et continua à habiter Montauban. Nous la voyons dans un acte notarié du 9 mars 1716 donner procuration à Bernard Mila de se rendre au château de Doisac et y faire inventorier les meubles et effets, recevoir les fermages, etc., son mari, dit l'acte, étant hors du royaume. Elle mourut quelques années après lui en 1737 (juin) sans laisser d'enfants.

Sa maison de Montauban est encore aujourd'hui la propriété de la famille Garrisson. — Ch. Garrisson.

1. Canton de Belvès (Dordogne).
2. Arch. nat., M, 667.

juillet [1], et led. sr procureur du roy informé du grand eage et infirmités de lad. dame auroit requis un transport sur les lieux, avec un médecin pris d'office, pour sçavoir au vray l'estat de lad. dame et connoistre si elle estoit en estat d'estre traduite dans les prisons royaux (*sic*) de la ville de Sarlat; M. le lieutenant criminel s'y estant transporté avec M. le procureur du roy, médecin et autres personnes à ce nécessaires pour y procéder, en exécution de la déclaration du 29 avril 1686 [2], lad. dame s'estant munie de l'attestation de quelques médecins, M. François Surguier, médecin pris d'office, après avoir examiné lad. dame de Vivans, auroit donné son raport du 3 novembre dernier qu'elle n'estoit en estat d'estre traduite sans risque de sa vie.

« Ce qui auroit donné lieu aud. sr procureur du roy de requérir, pour l'exécution de lad. déclaration, que lad. dame de Vivans feut constituée prisonnière et mise par prison empruntée dans led. château soubs la garde des ministres de justice, et qu'il feut procédé à ses interrogatoires et réponces, et à la représentation et reconnoissance de son abjuration, ce qui a esté ainsi ordonné et exécuté.

« Par ses réponces elle se dit eagée de quatre-vingt-six ans, déclarant qu'elle fait profession de la religion prétendeüe et (*sic*) réformée, et qu'elle persiste dans la déclaration par elle faite aux officiers de Doissac en la présence du sr curé dud. lieu.

« Interrogée si elle a j[amais a]bjuré la religion prétendeüe réformée.

« Elle a respondu qu'elle ne l'avoit pas abjurée.

« Son abjuration lui aiant esté représentée, insérée dans le registre de la paroisse de Doissac, aiant été interpellée de reconnoistre son seing, après l'avoir examiné elle l'auroit reconneu.

« Interrogée pourquoy et (est-) ce qu'après avoir abjuré lad. reli-

1. Le *Mercure historique* du mois d'août 1699 annonça que « Mme la comtesse de Vivans, sœur de M. le marquis de Monpouillan, s'était voulue plaindre de ce qu'on lui avait enlevé ses [petits-] enfants, et que le procureur du roi était allé chez elle avec un prêtre pour lui dire qu'il fallait aller à confesse, ce qu'ayant refusé, on lui avait confisqué ses biens au profit du roi ». (Cf. Douen, *o. c.*, II, 349 n.) Les détails de cet entrefilet sont inexacts, mais prouvent que, dès ce moment-là, les poursuites contre Mme de Vivant étaient connues en Hollande.

2. Portant que les femmes et filles qui « refuseront dedans leurs maladies de recevoir les sacremens » seront condamnées « à faire amende honorable et être enfermées, avec confiscation de leurs biens », et qu'en cas de décès « le procez sera fait aux cadavres ou à leur mémoire ». — Pour les hommes, le refus des sacrements entraînait les galères à vie.

gion, elle est retournée dans icelle et n'a point professé la catholique, apostolique et romaine.

« Respond que lorsqu'elle a fait lad. abjuration, *elle ne l'a point faite de bon cœur; qu'elle a esté deux ou trois foys à l'esglise, mais par crainte, et qu'elle ne s'est jamais véritablement convertie*, et a signé ses responces.

« Led. s^r procureur du roy auroit requis le 12 novembre dernier, pour que lad. déclaration ne restât sans exécution et lesd. crimes d'*apostasie*, de *sacrilège* et de *relaps* impunis, pour la conservation de la preuve affin qu'elle ne périt, les recollemens des témoins et leurs confrontations à lad. dame dans lesd. prisons empruntées, avec la représentation encore de sond. acte d'abjuration, que le s^r curé de Doissac seroit teneu de remettre à cet effet par toutes voyes et rigueurs de l'ordonnance, ce qui auroit esté ainsi ordonné par led. s^r lieutenant criminel.

« En exécution de ce jugement, les témoins ont esté récollés, n'aiant augmenté ny diminué, et ensuite ils ont esté confrontés le 18 dud. mois de novembre dernier, dans lesd. prisons empruntées, à lad. dame de Vivans la[quel]le a dit n'avoir aucun reproche à donner con[tre led.] s^r curé, qui luy a souteneu led. procès ver-[bail et] répetitions sur icelluy et récollemens [vérita]bles, et la minute de lad. abjuration [lu]y aiant esté derechef représentée, après l'avoir veu et examiné lad. dame a dit que c'estoit son seing, et que lorsqu'elle fit cette abjuration, *ce feut par force et violence*, et lad. dame n'a signé, estant allitée, et a déclaré n'estre en estat de ce faire, aiant cidevant signé ses réponces.

« Le juge procureur d'office et greffier de lad. juridiction de Doissac luy aiant esté aussi confrontés, elle a déclaré n'avoir aucun reproche à fournir contre eux, et ils luy ont soutenu le conteneu au procès verbail, répétition et récollement véritables, et que c'est de lad. dame qu'ils ont entendu parler, en sorte qu'il ne reste que des ordres particuliers pour juger diffinitivement le procès instruit à fonds. »

Ce sont ces ordres que l'évêque de Sarlat demanda par lettre du 3 décembre 1699 :

« Monsieur, j'eus l'honneur de vous mander, il y a trois mois, que l'on avoit commencé d'instruire le procès de M[ad^e] de Vivans, laquelle avoit déclaré vouloir mourir dans la religion protestante. Depuis ce temps on a continué l'instruction, et, comme cette dame est

aagée de quatre vingt sept ans et alitée, on n'a pas peu la traduire. M. le lieutenant criminel de cette ville, à la requeste du procureur du roy, laissa quatre archers dans la maison, et l'on a continué le procès comme dans une prison empruntée. Il est présentement en estat, comme vous le pouvez voir par le *mémoire* que je prends la liberté de vous envoyer. La seule difficulté qui nous reste est que cette dame ne peut estre traduite sans courir risque de sa vie, et que l'on ne la peut juger qu'après avoir esté entendue sur la sellette. Je ne doute pas que M. le Procureur Général ne vous en escrive, car il seroit fascheux que cette femme mourust par les chemins ou dans la prison. *Il seroit aussi à désirer que l'on fist une* (sic) *exemple sur une personne de cette qualité. Cela tiendroit tout le monde dans le respect.* J'attendrai sur cela les ordres qu'il vous plaira me donner de la part de Sa Majesté, auxquels je serai toujours très soumis, et vous marquerai en toutes rencontres que je suis avec respect, etc...

« F. Evesque de Sarlat. »

Cette lettre, tout empreinte de charité épiscopale, fut suivie de la *note* suivante :

« Un père Jésuite a esté 2 fois chez la dame comtesse de Vivans pour tascher à la faire catholique. Il y fera un troisième voyage, mais on n'y voit aucun progrès. Il n'y a pas d'apparence qu'il y réussisse veu son grand âge.

« Il luy paroist difficile de la conduire aux prisons de Sarlat dans cette saison. M. de Besons ne sçait si le Roy ne voudroit point, à cause qu'elle appartient à M^rs de La Force et de Lausun, qu'on la conduise dans un couvent ou maison de nouvelles catholiques, aussitost qu'elle pourra être traduite. »

Nous n'avons pas la lettre du procureur général. Il semble, comme on le verra plus loin, qu'il avait honte — comme peut-être aussi l'intendant de Bezons — du rôle odieux qu'on voulait lui faire jouer. En revanche, nous possédons la minute du mémoire destiné à être mis sous les yeux de Louis XIV. Les membres de phrase imprimés en italiques sont des corrections et additions de la main même du ministre.

« La dame comtesse de Vivans ayant dans une maladie refusé les sacremens et déclaré vouloir mourir dans la R. P. R., on a commencé, il y a trois mois, d'instruire son procez, *ainsi que le roy le*

fit mander, et on l'a continué. Comme elle a 87 ans et qu'elle est alitée, on n'a pu la traduire dans la prison.

« Le lieutenant criminel de Sarlat, *près du lieu* où elle demeure, a continué le procès *dans son château de Doissac*, comme dans une prison empruntée. *Le médecin qu'il mena ayant déclaré qu'on ne pouvoit la transporter*, [il] a laissé quatre archers *pour veiller à sa seureté et conduite, car il y a* 12 *ou* 15 *valets*.

« Le procès est présentement en estat d'être jugé. *On a osté* 2 *archers*.

« Mais on ne peut *juger le procès* qu'après qu'elle aura esté entendue sur la sellette, et elle ne peut estre traduite sans courir risque de sa vie. Il seroit fascheux qu'elle mourust sur les chemins ou dans la prison. *Elle se lève le jour et ne se couche que le soir*.

« D'un autre costé il seroit à désirer que l'on fist un exemple sur une personne de cette qualité, parce que cela tiendroit dans le respect. *Car si on ne fait rien, les N. C. en seront plus fiers, et cette affaire aura fait plus de bien que de mal* (sic).

« Ce sont les réflexions de M. l'Évesque de Sarlat, sur quoy il marque qu'on attendra les ordres. *Il croit qu'on pourroit la mettre dans les filles de la foy ou chez des religieuses, ce qui feroit un grand effect*.

« On peut voir par son interrogatoire comme elle a dit qu'on (qu'elle) n'avoit point abjuré, qu'elle a néanmoins reconnu sa signature sur un registre de la paroisse, qu'elle a dit n'avoir point fait de bon cœur cette abjuration, mais par crainte, qu'elle fesoit profession de la R. P. R., et qu'elle persistoit dans la déclaration qu'elle avoit [faite] d'y vivre et mourir.

« Elle s'appelle en son nom Jacqueline de Caumont de La Force. Elle demeure au château de Doissac, juridiction de Sarlat.

« *M. Du Vigier*[1] *dit que cette manière d'agir dans cette occasion envers une femme âgée de 86 ans et de la première qualité, donne occasion à ses parens de se plaindre de cette singularité, à quoy il sera pourveu ainsy qu'on estimera à propos*.

« *On s'est plaint de la taxe, mais on n'a pas raison, car c'est un parent d'elle qui dit qu'on s'accommoderoit avec les archers*. »

Ici s'arrêtent nos pièces. Qu'advint-il de cette affaire ? Il est à présumer, en l'absence d'un document établissant le contraire, qu'on se résolut à laisser mourir — sinon en paix,

1. Procureur général à Bordeaux.

car le clergé n'avait pas coutume de lâcher sa proie — du moins sans persécutions nouvelles, cette infortunée dont le grand âge et les infirmités n'avaient pu émouvoir le cœur d'un évêque. C'est bien lui, en effet, qui fut la cheville ouvrière de toute cette procédure, et nous saisissons sur le vif, une fois de plus, cette charité cléricale qui foule aux pieds tous les sentiments humains.

Et si l'on remarque que tout ceci se passait en 1699, quelques mois après la mort du duc de La Force, on établira un rapport étroit entre la fin de cette autre victime, qui ne mourut catholique (?) que parce qu'on la fit garder à vue, et les rigueurs ordonnées un moment par Louis XIV contre une femme qui, au seuil de l'éternité, bravait « ceux qui tuent le corps, mais ne peuvent rien sur l'âme ».

P. Fonbrune-Berbinau.

Documents

A PROPOS DU DÉCÈS DE CONSTANT D'AUBIGNÉ (1647)

Mme de Maintenon n'a jamais été huguenote. Tout au plus s'est-elle un peu frottée aux huguenots dans sa prime jeunesse [1]. Il n'en est pas moins vrai que rien de ce qui se rapporte à son « personnage » ne saurait être indifférent pour des Réformés.

Où et comment moururent son père et sa mère? On ne sait encore que fort peu de chose à ce sujet.

Les historiens modernes ont prétendu que sa mère, Jeanne de Cardilhac, était morte à Niort. Th. Lavallée, dans la *Correspondance générale de Mme de Maintenon*, dit (t. I, p. 36) que Jeanne, « pressée par la misère, quitta Paris avec sa fille » pour retourner à Niort, « où elle mourut de chagrin

1. Dans une *Étude sur Françoise d'Aubigné* (Niort, 1899), j'expose, p. 59, les raisons qui me font considérer l'histoire de sa conversion chez les Ursulines de Paris comme une simple légende.

presque en arrivant (1650) ». Ce renseignement n'a pu être confirmé par les recherches que j'ai faites pour l'année 1650 et les suivantes dans les registres des décès des paroisses de Niort, registres conservés intacts pour toute cette période. Les registres d'Echiré, paroisse à laquelle appartient le château de Mursay, où Jeanne aurait pu trouver une dernière fois asile auprès de Mme de Villette, sa belle-sœur, sont également muets à son égard.

Au printemps de 1649, on constate la présence de Jeanne à Archiac, en Saintonge, où elle avait des parents et quelque bien. Le 2 mars, elle adresse d'Archiac à M. Joly de Saint-Eugène, conseiller au parlement de Bordeaux et son cousin[1], un mémoire pour lui exposer certaines difficultés relatives à la vente de sa terre d'Arthenac, près Archiac. Elle espère que, par son intervention, on arrivera à un prompt règlement de l'affaire; ce qui, ajoute-t-elle, « l'accommoderait fort, étant bien pressée de s'en aller en Poitou ». Une autre lettre, du 6 avril 1649, adressée au même M. Joly, et également datée d'Archiac, montre que l'arrangement n'est pas près d'aboutir, ce qui la met « dans des impatiences qui ne sont pas imaginables ». Et elle ajoute que « la saison du partement des vaisseaux pour l'Amérique, où [elle] voudrait écrire, [la] presse très fort[2] ».

A partir de ce moment, on avait perdu la trace de Jeanne. Mais M. Campardon, chef de la section judiciaire aux Archives nationales, a découvert dans le Registre des Insinuations du Châtelet, et M. de Boislisle a publié depuis[3], une procuration donnée par Jeanne de Cardilhac à Esprit Cabart (de Villermont) pour la suppléer dans les démarches préliminaires et signature de contrat relatives au mariage de sa fille avec Scarron. Cette procuration porte la date du lundi, 19 février 1652. Elle fait connaître que Jeanne, « demeurant ordinaire-

1. Ce Joly de Saint-Eugène était le gendre des La Peyrère, parents de Constant d'Aubigné, qui l'assistèrent pendant qu'il était en prison au Château Trompette, de Bordeaux.

2. Voy. *Archives historiques* de la Gironde, 1850, t. I, p. 130 et suiv.

3. Voy. *Paul Scarron et Françoise d'Aubigné* (in *Revue des questions historiques*, 1894), p. 53 du tirage à part.

ment en la ville de Niort, en Poitou », était « de présent en la ville de Bordeaux, habitante paroisse Saint-Michel, dans la rue Neuve, maison de M. de Joly, conseiller et secrétaire du Roi en la chancellerie de la cour du parlement dudit Bordeaux ». Le contrat de mariage fut signé à Paris le 4 avril de la même année, et Cabart de Villermont y fit usage, au nom de Jeanne, des droits que lui conférait ladite procuration.

Ainsi la mère de Françoise d'Aubigné vivait encore au mois d'avril 1652. Peut-être pourrait-on inférer de ces indications qu'elle s'était à peu près fixée auprès des Joly de Saint-Eugène, et que c'est à Bordeaux, ou dans quelque localité habitée temporairement par cette famille, qu'on a quelque chance de retrouver la trace de son décès.

Pour ce qui est de Constant, on avait longtemps cru, sur la foi d'anciens récits, qu'il était mort aux Antilles. Cependant la seconde marquise de Villette, dans les notes qu'elle adressa, vers 1730, aux dames de Saint-Cyr[1], leur dit qu' « il mourut huguenot, parce qu'il mourut à Orange », ainsi qu'elles le verront par son « certificat de mort ».

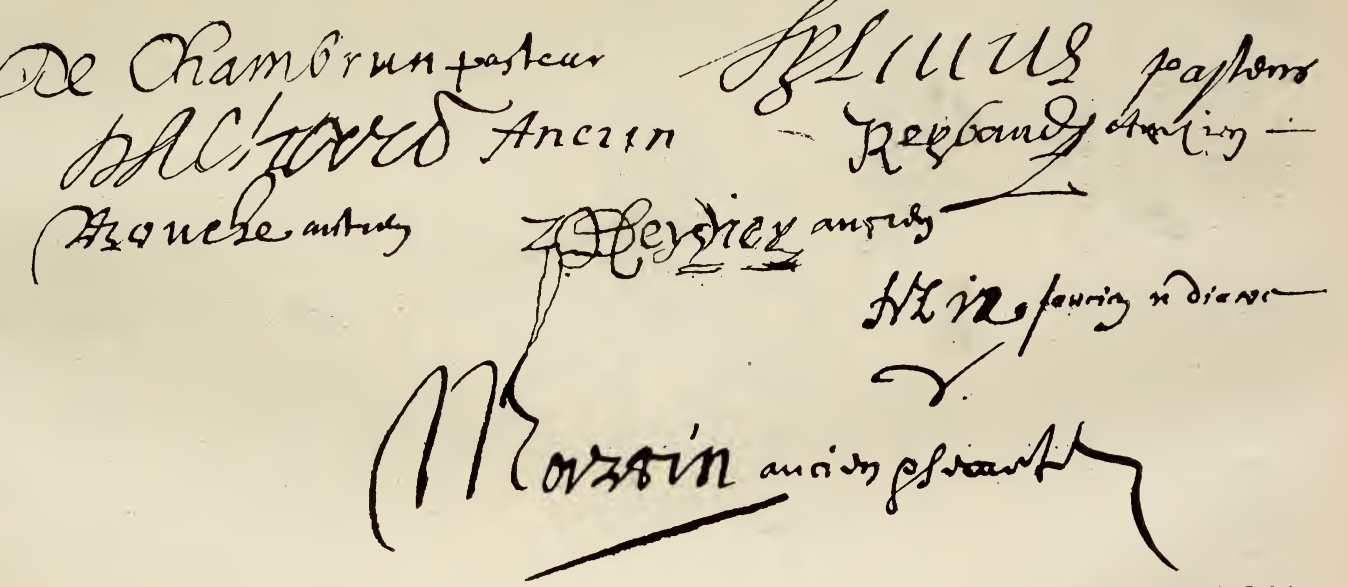
Cette dernière affirmation — accompagnée du reste de renseignements où les erreurs abondent — demeura suspecte jusqu'au jour où H. Bordier publia, dans l'*Intermédiaire des chercheurs* (nº du 25 décembre 1864) une partie du texte même auquel Mme de Villette s'était référée. Ce document, qui faisait alors partie de la collection d'autographes de M. Labouchère, de Paris, se trouve actuellement à la Bibliothèque de l'Histoire du Protestantisme français. Nous en donnons ci-après le texte intégral, avec le fac-similé des signatures qui l'authentiquent :

Nous, pasteurs et anciens de l'Église Refformée de ceste ville d'Orange, certiffions et attestons a tous quil appdra comme le sieur d'Aubigné aagé de soixante ans ou environ, fils de feu Monsieur d'Aubigné qui a faict l'histoire Universelle, et pour tel bien recognu, mourut en ceste ville dans la maison d'habitation de Jeanne Junenon vefve de Jean deslongea, le dernier du mois d'aoust de l'année mil six cents quarante sept et y feust ensepveli en la forme de ceux

1. *Mme de Maintenon et sa famille*, par H. Bonhomme. Paris, 1863. Didier. Voy. p. 236.

de la Religion Refformée, de laquelle il avoit faict les exercices en privé et en public en nostre communion durant tout le temps de sa demeure en ceste ville, laquelle ne feust que d'environ quatre mois tant seulement.

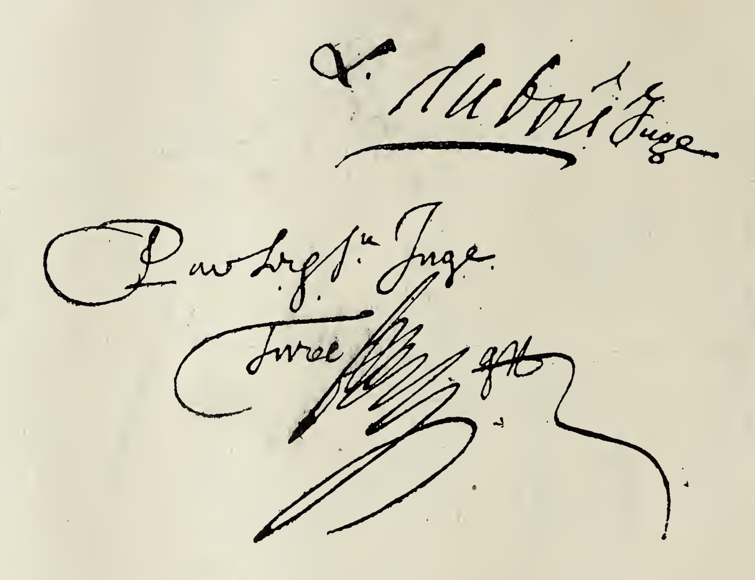
Fait à Orange en consistoire ce Dimanche neufvieme Janvier mil six cent cinquante[1].



1. Jacques *Pineton de Chambrun*, père, pasteur à Nîmes 1609-1620, à Orange de 1620 à sa mort, en 1662. — David *de Sylvius*, pasteur à Orange de 1623 à 1665.

D. *Achard*, ancien; *Reybaud*, ancien; *Mouche*, ancien; P. C. *Deydier*, ancien; *Felix*, ancien et diacre; *Mourrin* (?), ancien et secrétaire. — Remarquons que neuf ans après, en 1659, tous les anciens, sauf Felix, ont été remplacés. Voy. Arnaud, ***Protestants de Provence***, II, p. 294, note 1; cf. 291, note 1.

Nous Louis Dubois escuyer docteur en droit, juge ordre des cités et prines d'Orange faisons foy que les susdicts nommés qui ont signé le susdt mortuaire sont pasteurs, anciens, diacres et secretre du consistoire de l'Église refformée dud. Orange aux signatures desquels en lad. qualité plaine foy est adjoustee tant en juges que dehors, en tesmoings de quoy avons signé ces présentes avec nostre greffier et parfaict apposer nostre scel. Donné à Orange le dixieme Janvier mil six cent cinquante.



Ainsi il est bien démontré maintenant que Constant d'Aubigné mourut à Orange, dans la religion réformée qui avait été celle de son baptême.

Il avait épousé en premières noces Anne Marchant, le 20 octobre 1608, au temple de la Rochelle, devant le pasteur Merlin, et Agrippa lui-même avait servi de parrain à son fils aîné, Théodulfe, baptisé dans le même temple, le 9 août 1609, par le pasteur Gorré [1]. Mais après la mort d'Anne Mar-

1. Nous donnons, à la page suivante, le fac-similé de cet acte relevé par M. de Richemond, sur les registres de baptême de l'Église réformée de La Rochelle (il faut lire 25 juillet au lieu de 25 août).

Daniel *Gorré*, dit *Daniel*, fils de Nicolas Gorré dit Daniel, qui avait été pasteur en Anjou, puis à Fontenay-le-Comte, enfin à La Rochelle ; le fils, né en Poitou (à Fontenay ?) vers 1577, étudiant à Leyde en 1599, revint à

chant, qu'il tua de sa propre main en 1619[1], il se livra à toutes sortes de reniements et d'apostasies, qui attirèrent sur sa tête la malédiction paternelle. Son mariage avec Jeanne de Cardilhac fut sans doute consacré par un prêtre. Les trois

La Rochelle en 1600, et fut peu après pasteur à La Flotte-en-Rhé, puis à La Rochelle, jusqu'en 1415.

De Lestang. Il s'agit probablement d'Alexandre *Gaudion*, dit *de Lestang*, pasteur en Poitou dès 1561, d'abord à Poitiers, puis à Couhé ; il semble s'être retiré à la Rochelle postérieurement à 1603. Remarquons cependant un contemporain plus jeune, auquel au besoin on pourrait penser : Luc *Gourdri*, dit *de Lestang*, pasteur à Aunay et Chizé (Poitou) dès 1597 à 1626.

1. D'après Merlin et la duchesse de la Trémoille (V. *France Protest.*, 2e édit.), ce meurtre aurait été motivé par un flagrant délit d'adultère. Voici comment Boisrond, dans ses *Mémoires* — très souvent sujets à caution — conte l'événement : « ... S'étant trouvé à Niort, au temps de la foire, dans un cabaret avec sa femme, [Constant] la poignarda, et avec elle un gentilhomme logé dans cette même hôtellerie, disant qu'il les avait trouvés couchés ensemble. Que ce fût vrai ou non, tout ce qu'il y a, c'est que la valise du mort, laquelle était pesante lorsqu'il entra dans le logis, fut trouvée fort légère après que d'Aubigné se fut sauvé ; et l'on n'a pas été sans soupçonner que la valise avait plus de part au crime que l'honneur ». Voy. *Recueil de la Commission des monuments historiques de la Charente-Inférieure*, 1888, p. 305 et suiv.

enfants qu'il eut d'elle reçurent le baptême catholique. A Niort, durant ses peu sévères prisons, non seulement il présente sa fille Françoise devant le curé de Notre-Dame, mais le 1er février 1638 il assiste au mariage, à cette même église, d'Auguste Joubert et de Suzanne Herbère, et le 21 octobre 1638 il y sert de parrain au fils de Me Gasteau, principal du collège de Niort. Au mois d'août 1642, presque à la veille de sa sortie de prison, il se déclare, dans une requête adressée au président du siège royal de Niort, tout dévoué à la « religion catholique, apostolique et romaine ».

Ce n'est qu'au retour des Antilles, après s'être éloigné des siens pour des motifs qui demeurent inconnus, et s'être retiré à Orange qu'il revint à la Religion réformée.

De l'examen de ces diverses circonstances, on pourrait à tout le moins inférer que ce fut l'action de Jeanne de Cardilhac, bien plus encore que le désir d'attirer sur lui la bienveillance de Richelieu, qui retint longtemps d'Aubigné éloigné de la religion de ses pères. Jeanne était une catholique ardente, opiniâtre en tous ses actes. Et comme cette action psychologique, facilitée encore par les influences occultes de l'hérédité, put s'exercer aussi, à certaines heures décisives, sur la jeune âme de Françoise, peut-être y trouverait-on la véritable origine de ce fanatisme froidement implacable, qui caractérisera plus tard Mme de Maintenon.

H. Gelin.

PENDANT LA RÉVOCATION

DEUX LETTRES INÉDITES, DONT L'UNE DE CLAUDE BROUSSON [1]

Dans une étude sur les *Itinéraires suivis par les Fugitifs du Languedoc lors de la Révocation*, que le *Bulletin* a bien voulu publier l'an dernier, j'ai eu l'occasion de citer trois fois (1898, p. 635, 647 et 649) un fugitif de Sommières que j'appelais

1. On sait que l'édit de Révocation fut enregistré le 22 octobre 1685. Or, la première des deux lettres qu'on va lire est datée de Genève, 22 octobre 1685. (*Réd.*)

Pierre *Ferussier*. J'avais commis une erreur de lecture : l'homme dont il s'agit se nommait Pierre *Jérussien*. Ayant pu, depuis lors, consulter plus exactement un petit dossier qui le concerne, aux Archives du Languedoc (C 163), j'y ai trouvé quelques détails qui m'ont paru, l'un surtout, fort intéressants. Pierre Jérussien, né en 1651, avait quitté Sommières au commencement du mois d'octobre 1685. Un mois après, une plainte était déposée contre lui par Me Pierre Codure, « archiprestre et vicaire perpétuel de la ville de Sommières ». Un avocat de la ville, M. Massip, venait de remettre au prêtre — de plein gré, ou de force, nous l'ignorons — une lettre venue de Genève dans laquelle son neveu Jérussien donnait quelques détails sur son douloureux voyage, demandait instamment des nouvelles de sa femme et de ses enfants qu'il avait dû laisser derrière lui, s'occupait de quelques affaires inachevées, et, dans sa tristesse, laissait parler cependant très haut son cœur de chrétien, et disait la joie qui l'inondait dans la « Canaan terrestre » où il priait Dieu en liberté. Il est permis de penser néanmoins que Me Codure n'eût pas écrit à l'Intendant, si dans la lettre, sans qu'elle en fît aucunement mention, n'avaient été enfermées des « Lettres imprimées » destinées à quelques Nouveaux Convertis, parents ou voisins de notre fugitif.

C'étaient six exemplaires (le dossier n'en contient plus que quatre) d'une « Lettre aux Réformés de France » (il faudrait dire plus exactement : aux Réformés de France qui ont abjuré par crainte de la persécution), lettre imprimée sur une petite feuille double, de format in-18, en caractères assez fins. Son exiguïté lui assurait une diffusion facile, et les dernières lignes : « *Ceux entre les mains de qui cette Lettre tombera sont conjurés, au nom du Seigneur, d'en envoyer des copies à leurs frères* » attestent nettement que celui qui l'avait lancée dans la circulation comptait qu'elle se répandrait largement. Dès le début, l'auteur parle de « la funeste désolation de *nos* Églises », c'est donc un Français, mais rien n'indique s'il est laïque ou pasteur. Du fond de la lettre, nous ne dirons que peu de choses ; écrite dans une langue très biblique, elle exprime les idées communé-

ment prêchées alors dans toutes les premières assemblées du Désert. C'est un appel à l'humiliation, adressé à ceux qui ont succombé, et en même temps une pressante exhortation à considérer les maux qui accablent l'Église réformée de France comme un juste châtiment de Dieu, qui a voulu l'atteindre dans sa tiédeur et sa démoralisation. Sans vouloir peut-être considérer le tableau qu'elle fait de l'Église au XVIIe siècle comme une peinture très exacte, nous n'oublions pas que cette pensée, souvent redite au Désert, et familière à la théologie protestante d'alors, que toute épreuve envoyée par Dieu est un châtiment, était de nature à rendre les consciences plus délicates, à leur faire scruter avec plus de sévérité les événements et les cœurs, et que l'exagération involontaire qu'elle donne au langage de l'auteur est la preuve de sa très pure moralité.

Dans le second volume de ses *Premiers pasteurs du Désert*, M. Douen (p. 441) dressant la liste des œuvres de Claude Brousson, après avoir cité les *Lettres des Protestants de France qui ont tout abandonné pour la cause de l'Évangile, à tous les autres Protestants*, etc., lettres qu'il croit mentionnées par Brousson lui-même dans la *Relation sommaire des merveilles*, sous le titre incomplet de *Lettres aux Protestans, de* 1686, ajoute : « Dans ce cas, nous ne savons ce que l'auteur entendait (lettre du 28 novembre 1687) par les lettres d'exhortation qu'il envoyait « ci-devant à ceux qui ont succombé », c'est-à-dire aux Réformés de France, et que les bureaux de poste lui retournaient en Suisse. Ces exhortations ont dû être imprimées, mais pourquoi Brousson ne les cite-t-il pas en marge de la *Relation sommaire* où il énumère tout ce qu'il a publié? — Peut-être parce que ce n'étaient que des feuilles volantes. » — La lettre imprimée envoyée par Jérussien à son oncle serait-elle en effet une de ces feuilles volantes dont M. Douen suppose l'existence? La lettre est partie de Genève, et Brousson, à la fin de 1685, était à Lausanne, d'où il s'efforçait par diverses publications de remédier dans la mesure de ses forces et de sa foi au triste état de ses coreligionnaires. Je ne connais pas assez, malheureusement, le style du grand martyr pour essayer d'analyser à ce point de

vue le petit imprimé, mais il me semble qu'une expression de la seconde page, « la Babylone *mystique*, mère des paillardises et des abominations de la terre », n'est pas sans rapport avec celles de Manne *mystique*, de Jérusalem *mystique*, familières à celui auquel on reprochait, à la Haye, « quelques explications mystiques trop poussées et exagérées [1] ».

Jérussien, qui avait probablement vu des apostasies à Sommières, avant son départ, comptait sur les effets que devait produire le sévère et chrétien avertissement qu'il envoyait. Au bas de chacun des exemplaires, il avait inscrit l'adresse de celui à qui il le destinait : « *Pour M. d'Espinel, que je prie de bien fere son profit, et de donner quelque chose pour le port* [de la lettre] » ; — *Pour Monsieur Souligas...* (avec la même phrase). — Les quatre lettres qui restent au dossier sont : « *Pour la cousine Aubouine* »; — « *Pour Monsieur Mallard* »; — « *Pour le cousin Dupont à la rue drette* (droite) *que je prie d'en faire bien son profit et de donner quelque chose pour le port* »; — « *Pour le cousin Cabrier*, *mangonnier* (épicier)... (avec les mêmes mots) ». Un rapport d'expert, joint à la dénonciation du prêtre Codure, atteste que ces diverses souscriptions sont de la même écriture que la lettre adressée à M. Massip. En conséquence, par des conclusions du 6 novembre 1685, le juge Penettier qui avait paraphé *ne varietur* tous les papiers incriminés, décrétait Jérussien de prise de corps, le déclarait « criminel de lèse majesté », et décidait que « ses biens seraient saisis et annotés pour le Roy ».

La lettre de Jérussien à Massip, si pleine de sincérité et de cœur, et vraiment touchante pour la piété simple qu'elle révèle, apprend en outre par quelques lignes que nous en avons extraites dans notre travail de 1898, comment il était arrivé à Genève et où il comptait aller quand il quitterait la ville. M. le pasteur Jaccard (L'*Église française de Zurich*, p. 91) nous a appris qu'en chemin pour le Brandebourg, il s'était arrêté à Zurich. Arrivé là en 1686, il eut la joie d'y être rejoint par sa femme, Judith Germaine. Jérussien put s'asso-

1. O. Douen, *Premiers pasteurs du Désert*, II, 265.

cier avec quelques bourgeois et fonder une maison de commerce. Quelques années plus tard, il était un des membres influents de la colonie. En 1693, à la suite de « quelques propos inconvenants » dirigés contre le Consistoire de l'Église française, il aurait été fortement réprimandé et menacé même d'une dénonciation aux autorités de la ville. Des revers de fortune suivirent ce regrettable incident, et Jérussien dut bientôt solliciter un secours pour pouvoir aller continuer en d'autres pays sa vie douloureuse. La Chambre du refuge lui accorda un viatique de 12 thalers, et depuis lors on perd sa trace. Reprit-il le projet, qu'il avait déjà formé en 1685, de passer en Brandebourg?

CH. BOST.

Lettre de Pierre Jerussien, de Sommières, à son oncle Me Massip, avocat à Sommières [1].

A Genève ce 22me 8bre 1685.

Monsieur e tres cher oncle,

Celle icy e pour vous donner avis comme, grasse à Dieu, je suis arrivé avé le sr Vedel mon cher amit dans la Canaant terestre, esperan un jour, s'il plait à Dieu, dantrer dans la Canaant asperituelle, et apres vous avoir assuré de mé tres humble respet comme a vostre chere moitiet, et a toute vostre chere familhe et a tous nos bon paran et amis et voisins que je vous prie de saluer de ma part, je vous prie au non de Dieu de voir ma chere feamme et ma chere familhe, que je vous prie au non de Dieu de les regarder les un et les autre comme veuve et enfans orphelins et de leur servir par ce moyen de mary et de père, je vous en prie au non de Dieu. Et soyé persuadé que sy ce grand Dieu me fait la grace de venir jamais au pays, je n'oblieray jamais le service que vous aures randu a ma chere familhe. Je ne vous parle pas icy de mes affaire, mé se sera apres vostre responce, a la reserve que sy vous aves encore les papiers que vous mites dans vostre cabiné, je vous prie de retirer le mandeman de 117 livres de Biranque munier [meunier], et vous le prieré de vous le payer s'il le peut, douseman, et le garder entre vos mains sans que personne le sache. Cependan je vous diray que

1. Archives du Languedoc (préfecture de l'Hérault), C 163, dossier Jerussien (Codure).

pour arrivé dans le saint lieu nous avons fait plus de cent trante lieue comme vous veres par le destal [détail] des provinces que nous avons passé, qui seron sy desoubz marqué, ayant, grasse au bon Dieu, toujours tenu retrete parmi les lous quy ont esté tousjour des agnaux a nostre égard. Cependant je vous asure que lorsque nous somme entré dans le saint lieu il m'a sanblé que j'été dans le pays, ni voyan qu'a mé pas dé gens de Monp^er^ et Nisme [n'y voyant, à mes pas, que des gens de...] et tous nos environ, qui paresse [paraissent] plus que toute la ville, et entre autre Monsr le marquis d'Aubaix et Monsr le baron de Temelat de Montpellier qu'il m'a fait cens amities, et maisieur [messieurs] de Pérol, ministre et advocat, que je vous asure qu'il m'a samblé que je voyés des anges, et j'usse soitté de toute mon âme d'avoir rancontré devan mes pas ma chere familhe, et vous, et toute vostre chere familhe, et generallemen tous nos bon paran, et amis, et voisins. Je vous prie de me faire un petit détal de tout ce qui se passe chet nous et de tous ceux qui i manque, et principalement de Mr Mallard père et fils, et Rigal, et apres vous avoir asuré de me tres humble respet, je vous prie de me croire à jamais,

Monsieur et tres cher oncle,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur.

Détal des provinces que nous avons passé. Premièrement les Sevene les plus méchant, l'Auvergne, Jevaudan, Foret, Lioné, Bresse, le Buges, la Franche Comté, la Souisse, ou il nous a coutté à chequun 5 louis d'ort a un honeste ome pour nous conduire en toute surretté en Souisse, sa depence payée.

Je vous prie au non de Dieu de me faire réponce a lestre reçeue, parce que dans trois semene ou un mois au plus, nous somme une trantene qu'avons fait desain [dessein] de retourner en Souisse et, après, passer en Brandebour, car je vous asure qu'il sont déjat passé plus de trante mille âme, duquel nombre il i en avet plus de dix mille que la viollance avé fait abandonner nostre sainte religion.

Je vous prie de faire tenir en deligance la lestre de mon cher ami, à son adresse et les obliger de faire reponce sans prendre tamps. Je feus bien fâché que le fils du voisin Vedel et le cousin Dumas nous quittace à Lion, mais il vous auron sans doutte dit l'enbarast ou nous estions, ne sachant quel chemin prandre, atandut que tout lé passage son gardé exateman; mais quan à nous nous avons tout riquet [risqué] pour le salut de nostre ame.

Je vous prie de saluer de ma part la cousine Salle, de la Croix

Blanche, et toute sa maison, é la prier de bailler a ma feamme lé trois livres que je baille de son ordre pour son neveut. Ayé la bonté de voir à loisir mes papiers qui son entre vos mains, et mettre a par tout ce quy me peut servir pour mé pauvres enfans. Vous retire [ré] la lestre qu'on escrira au bon amy Vedel et en feré un paquet avec celle que me feré la grasse de m'écrire, et se soubz l'adresse de Mons[r] Coulombairat, marchan, a la Place a Mounat a Genève.

LETTRE

AVX RE'FORME'S DE FRANCE

TRE'S-CHERS ET TRE'S-HONORE'S FRE'RES[1]

Qui pourroit maintenant voir la funeste desolation de nos Églises, sans ressentir une mortelle douleur, et sans verser un torrent de larmes? Comment ont été si-tôt ruinez tant de lieux Saints? Comment ont été si-tôt chassez tant de Pasteurs? Comment ont esté si-tôt dispersez et devorez tant de troupeaux? La cloison de la vigne du Seigneur est rompue, et les bestes de la forêt la broutent et la ravagent entièrement. Dieu attendoit qu'elle luy produisit du bon fruit, et voici, elle n'a produit que des grappes sauvages. Il n'y avoit rien à faire à cette vigne, qu'il ne l'eût fait, mais tous ses soins ont été inutiles, et sa patience s'est enfin lassée. On savoit bien que Dieu veut que son Peuple soit saint comme il est saint : on savoit bien qu'il rejette comme des infidèles et des enfans supposez, ceux qui ne portent pas son image. Cependant nos Églises s'étoient tellement corrompues dans la prospérité, dont Dieu les avoit fait jouir, qu'il étoit difficile de les distinguer des gens du Monde. Il y avoit à la vérité de bonnes ames, qui maintenant donnent gloire à Dieu dans cette grande tribulation; mais parmi ces veritables fideles, quel nombre n'y avoit il pas de libertins, d'indevôts, de profanes, de blasphémateurs, d'impies, d'yvrognes, de gourmands, d'impudiques, de medisans, de menteurs, de faux témoins, de faus-

1. Dossier Jerussien (Codure), archives du Languedoc (préfecture de l'Hérault) C 163. Il suffit de parcourir la *Manne* mystique et notamment l'appel de Brousson aux pasteurs les exhortant de rentrer en France, pour y retrouver, non seulement les idées, mais plusieurs des expressions de cet écrit. On a reproduit, aussi exactement que possible, le titre de l'original (*Réd.*).

saires, de parjures, de vindicatifs, de querelleux, de meurtriers, d'injustes, de plaideurs, de ravisseurs, de trompeurs, d'avares, d'usuriers, d'idolâtres des biens et des vanitez du siècle, en un mot, de gens qui avoient l'apparence de la piété et de la probité, mais qui en avoient renié la force; qui crioient, le Temple, le Temple, le Temple, qui s'approchoient de Dieu de leurs lèvres, mais dont le cœur en étoit bien éloigné? Ils savoient bien qu'il étoit juste que ce Grand Dieu fût aimé par dessus toutes choses : qu'on le craignît plus que les hommes, et qu'on lui obeît plutôt qu'aux hommes, qui ne sont rien devant sa redoutable Majesté, et que ce Grand Dieu peut écraser comme des vermisseaux, et consumer comme de la paille. Ils savoient bien qu'il vouloit qu'on chantât ses louanges; qu'on ne delaissât point les mutuelles Assemblées, où son Évangile étoit prêché, où son saint Nom étoit invoqué, où sa gloire étoit célébrée, et où les Sacrements de son Alliance étoient administrés. Ils avoient bien lu dans sa parole qu'il prononce anatème contre ceux qui ferment le Royaume des Cieux devant les hommes, et qu'il les chasse eux-mêmes de son Église, lorsqu'ils veulent empêcher les autres d'y entrer ou d'y revenir. Cependant dès qu'un homme mortel a défendu par ses Édits et ses déclarations, ce que ce Grand Dieu avoit commandé sur ce sujet, ou qu'il a commandé ce que ce Grand Dieu avoit défendu, ce Peuple infidèle a mieux aimé obéir a la créature qu'au Créateur, qui est le Dieu fort, le Dieu jaloux et le terrible.

Se [1] faut-il donc étonner que ce Grand Dieu ait oté sa protection à ce malheureux Peuple, et que par un juste jugement il ait permis que ces tièdes, ces timides, ces lâches chrétiens, ces enfans bâtards, qui ont dégénéré du zèle et de la piété de leurs Pères, aient été abandonnez a la merci de ceux qu'ils craignoient plus que Dieu luy-même, qui peut envoyer l'âme et le corps dans la gêne du feu; qu'ils soient tombez dans une Apostasie presque générale; et que par ce moyen ils soient retournés dans la Babylone mystique, la Mère des paillardises et des abominations de la Terre? Nous pouvons bien dire maintenant, que si Dieu ne nous eut laissé quelque résidu, nous eussions été rendus semblables à Sodome et à Gomorrhe. Misérables! Comment ont-ils sitôt oublié *qu'il n'y a point de communion entre la lumière et les ténèbres; qu'il n'y a point d'accord entre Christ et Bélial; que le fidèle n'a point de portion avec l'infidèle; et qu'il n'y a point de rapport entre le*

1. Les alinéas ne se trouvent point dans l'original où l'impression compacte occupe toute la place.

Temple de Dieu et celuy des Idoles? Ils avoient vécu comme les mondains pendant qu'ils faisoient profession d'être le Peuple de Dieu, et maintenant ils veulent allier le Ciel avec la Terre, la vérité avec le mensonge, le pur service du Dieu vivant avec les superstitions et les idolâtries, en un mot le Règne du Fils de Dieu avec celui de l'Ante-Christ. Comment n'ont-ils pas eu devant les yeux cette exhortation que Dieu leur fait dans sa Parole : *Retirez-vous du milieu d'eux et vous en séparez, dit le Seigneur; et ne touchez aucune chose souillée; et je vous recevray, et je vous seray pour Père et vous me serez pour fils et pour filles, dit le Seigneur tout-puissant?* Comment ne se sont-ils pas souvenus de ces autres paroles de l'Écriture : *Sortez de Babylone, mon Peuple, de peur que participant à ses péchéz, vous n'ayez aussi part à ses playes?*

Quel horrible scandale ne donnent-ils pas à leurs frères, et à toute la chrétienté, au lieu qu'ils devoient édifier tous les Peuples de la Terre en donnant gloire à Dieu, puisqu'il leur faisoit l'honneur de les y appeler? Comment ôteront-ils cet opprobre de dessus leur tête? Hélas, des torrents de larmes, même de larmes de sang ne suffiroient pas pour effacer une tache si noire et si épouvantable! Qu'est devenue cette belle résolution d'être fermes jusqu'à la mort? De vivre et de mourir dans la profession du pur Évangile? Ces misérables avoient protesté, comme S. Pierre, qu'ils suivroient partout leur Sauveur, quand même il leur faudroit mourir pour sa cause; cependant ils l'ont renié à la voix d'une servante ou d'un soldat. Comment ne s'est-il trouvé presque personne, qui ait voulu soufrir la mort pour sceller la vérité? La couronne du martyre n'a pas eu assez de charmes pour ces âmes mondaines et infidèles. Que diront-ils un jour à leur Sauveur, quand il refusera de les confesser devant son Père Céleste, puisqu'ils n'ont pas voulu le confesser devant les hommes? Ha! lâches soldats de Jésus-Christ, vous avez été vaincus sans avoir même combattu jusques au sang? Qui vous donnera maintenant de convertir vos yeux en des fontaines de larmes, pour pleurer jour et nuit votre péché? Qui vous fera revenir le cœur, pour vous ranger encore sous les étendards de votre Sauveur que vous avez abandonné, et pour arracher à vos ennemis la victoire que vous leur avez laissé ramporter avec tant de facilité, et sans laquelle vous ne sauriez pourtant obtenir la couronne de vie?

Seigneur Jésus, qui connois la foiblesse des hommes, qui ne brise point le roseau cassé, qui n'éteins point le lumignon fumant, et dont la charité est en effet incompréhensible, daigne jeter les yeux de ta

compassion et de ta grâce sur tant de foibles chrétiens, qui avoient résolu de t'être fidèles toute leur vie, mais qui ayant été troublés par la fureur de tes ennemis, qui font maintenant leurs derniers efforts, ont fait une triste expérience de la fragilité humaine. Lave ce crime énorme, et tous les autres péchés, dans le précieux Sang que tu as répandu sur la Croix pour les plus grands pécheurs, qui ont recours à ta grâce et à ton Salut. Donne leur en, pour cet effet, une sainte horreur et une prompte repentance. Renouvelle en eux ton saint Esprit, qui les éclaire, qui les sanctifie, qui les détache de ce monde, qui les console, qui les réjouisse, qui rallume leur zèle et leur piété, qui accomplisse sa vertu dans leur foiblesse, qui par ce moyen les fortifie puissamment dans les épreuves par où il te plaît de les faire passer, et qui enfin les mette en état de te glorifier et dans leur vie et dans leur mort, afin qu'un jour tu leur fasses part de ta gloire et de ta félicité céleste. La grâce de notre Seigneur Jésus Christ soit avec vous tous. Amen.

Ceux entre les mains de qui cette Lettre tombera, sont conjurez, au nom du Seigneur, d'en envoyer des copies à leurs frères.

FUGITIFS DU VIGAN ET DE SUMÈNE

1686 — 1687

En publiant les documents qui suivent on répétera ce qu'on a eu l'occasion de rappeler récemment, à propos d'une liste plus ou moins complète de fugitifs provençaux (voy. plus haut, p. 372) : c'est que nous n'avons nullement la prétention de dresser un état définitif ou complet, même pour la date à laquelle remontent le ou les documents. Ainsi le premier des trois — tous dus à l'amabilité de M. Alphonse Falguière — est un extrait des délibérations de la commune du Vigan. Ces bons cléricaux commencent à faire du zèle en dénonçant les assemblées religieuses clandestines de leurs compatriotes protestants mal convertis, et en réclamant des mesures contre elles. Mais ils cherchent surtout à se faire détaxer, et c'est pour cela qu'ils énumèrent ensuite les protestants, qui à la date du 16 mars 1686, s'étaient « absentés ». Ce sont évidemment ceux qui avaient des biens assez considérables, et il paraît probable qu'il y en eut d'autres.

Les pièces de procédure qui suivent révèlent une intéressante tentative d'évasion que les parents des fugitifs — des jeunes gens — firent avorter, sans doute pour ne pas être poursuivis de ce chef. Elles montrent aussi à quelles grandes dépenses un simple fait divers comme celui-ci exposait les intéressés. Enfin la troisième pièce est une liste des fugitifs de la paroisse de *Sumène*, dressée et communiquée à M. A. Falguière, par M. Boiffils de Massane, de Sumène.

N. W.

I. — Extrait du registre des délibérations du Vigan, 10 mars 1686.

L'an 1686 et le 10 mars, pardevant Me Henri de Ginestous, sieur d'Argentières, viguier, Claude de Lautal, sieur de Rocquan, procureur du roi, Henri de Brun, Pierre Roussy, consuls, et les conseillers politiques assemblés dans la maison commune.

Par le sieur de Brun, 1er consul, a été proposé que depuis quelque temps il s'est fait des assemblées dans les Cevennes, composées tant de fugitifs que n. convertis parmi lesquels il y a des ministres et prédicants inconnus et qu'il serait utile qu'elles n'aient pas de suite, attendu qu'elles sont contraires aux ordres du roi et qu'il faudrait s'assurer des personnes qui s'y pourraient trouver, les arrêter et les mettre entre les mains des puissances.

Sur quoi a été délibéré qu'il sera publié et affiché que si aucun des habitants de cette communauté a connaissance qu'il se fasse aucune assemblée, il sera tenu d'en avertir les consuls, où en leur absence le sieur *Barral*, vicaire de ladite ville, et principaux habitants afin qu'on leur courre sus et que ceux qui en auront connaissance et n'en donneront pas avis, qu'ils en seront complices et que leur procès leur sera fait et parfait suivant la rigueur des ordonnances, et afin que personne ne puisse ignorer la présente délibération, il a été aussi délibéré de prier le sieur vicaire de la lire au public au prône dimanche prochain, et parce qu'il y a diverses personnes absentes de la présente ville, qui pourraient faire du préjudice à la présente résolution, il a été convenu et délibéré que très humbles prières seront faites à Sa Majesté de vouloir décharger lesdits habitants des absents qui sont les ci-après nommés :

« *Jean de Lautal, sieur d'Espériès; François Faventines*, fils de feu autre, fils unique ; *Mes Jean Valat* et *Pierre Durand*, avocats, *Pierre Aigoin*, *Jacques Roussy*, *Gabriel Aubac*, *Gabriel Villeméjane*, *Fran-*

çois Huç, le fils aîné de *Jacques Lecques*, chapellier; *Jacques Desmonts*, teinturier; *Rolland* et autre *Rolland Angély*, père et fils, chantres de l'Église P. R.; *Pierre Arman*, *Jean Guiraud*, *Jean Poujol*, chapellier; *Jean Gaches*, cordonnier; *Pierre Martin* dit *Delaurié; Lévy Planchon*, *Pierre Rolland* dit *Fy; Pierre Lecques*, fils d'autre *Pierre Lecques;* chapellier; *David Couronne;* la femme du sieur [*Jean de Poujol*] *sieur de Rouvignac;* et *Marie Armand*, fille de feu *Nathan Armand*, *tous fugitifs pour cause de religion.* »

Et en tout ce dessus, le sieur Vigier a interposé son autorité judiciaire, etc.

Suivent les signatures [1].

II. — Tentative de quatre jeunes protestants du Vigan pour sortir du royaume, pour fait de religion, en 1686.

Dans le courant du mois d'avril 1686, quatre jeunes gens de 17 à 18 ans, de familles de marchands, anciens protestants du Vigan, cherchèrent à sortir du royaume. C'étaient les fils de *Pierre Roussy* et *Jacques Faventines fils*, d'*Antoine Lapierre* et *Hugues Lapierre* frères. Ils prirent le chemin des montagnes et allèrent jusqu'à une journée au delà de Lyon. Les parents s'étant aperçus de leur départ envoyèrent après eux l'oncle de l'un d'entre eux, le sieur du Poujol, qui les ramena. Ayant eu des difficultés au sujet du payement, le s[r] du Poujol les assigna devant la cour ordinaire du Vigan et on a pu, de cette manière, connaître cette tentative de fuite, si honorable pour leurs auteurs.

Voici l'exploit d'assignation de François de Barrau, sieur du Poujol, contre Antoine Lapierre et autres susnommés, du 24 août 1686.

Demande.

François de Barrau, s[r] du Poujol de la ville du Vigan, expose à la Cour pour être signifié aux sieurs Antoine et Hugues Lapierre

1. Un *état des nouveaux convertis de la paroisse du Vigan en 1687*, conservé aux archives de l'Hérault (C. 280) signale comme fugitifs aussi : « les enfants de *Jacques Aguze dit La Barrière,* du mas de Loves, au nombre de 5, dont 3 garçons et 2 filles, tous âgés de 20 à 30 ans »; et « *Pierre Bardet,* chapellier, de Loves, 25 ans. » — (F. Teissier.)

frères, ce dernier Me apothicaire, Jacques Faventines et Pierre Roussy fils, marchands de ladite ville, que leurs enfants étant allés à la ville de Lyon, pour de là sortir du royaume, ils auraient prié l'exposant pour les arrêter et les faire revenir dans leur maison et promis de le satisfaire de son voyage, de sorte qu'étant parti le 12e d'avril dernier il aurait trouvé leurs enfants à une journée de Lyon où il les aurait conduits pour les faire délasser de la fatigue du chemin, ayant demeuré à ce voyage 41 jours et ramené leurs enfants avec lui; — et quoique depuis ce temps-là l'exposant les ait requis de leur payer son voyage avec offre de leur tenir en compte ce qu'il a reçu d'eux, c'est pourquoi il conclut à ce qu'ils soient assignés dans 3 jours en la Cour royale du Vigan pour se voir condamner à lui payer la somme de 123 livres pour ses journées à raison de 3 livres par jour sur laquelle il offre leur tenir en compte ce qu'il a reçu et outre ce, la somme de 104 livres pour la dépense de leurs enfants pendant 26 jours à raison de 20 sols par jour et 30 livres pour d'argent qu'il aurait balhié auxdits 4 enfants, et se voir condamner aux dépens dont acte. — Ce 24e août 1686, etc.

Défence.

Défences que le sieur Antoine Lapierre, marchand, habitant de la ville du Vigan bailhe en l'instance contre lui et contre sieurs Pierre Roussy, Jacques Faventines marchand et Hugues Lapierre, Me apothicaire, par François Barrau sr du Poujol de ladite ville, par devant vous Mrs les officiers royaux ordinaires du Vigan.

Pour savoir ce qui a donné lieu à faire cette instance, il vous plaira de recevoir qu'un des enfants dudit défendeur et autres 3 desdits sieurs Roussy, Faventines et Lapierre seraient partis de la présente ville à cachettes et à leur insu, si bien qu'ayant appris quelques jours après qu'ils avaient pris leur chemin du côté de la montagne de l'Espérou, la femme de Mr Roussy aurait avec grand empressement fait chercher ledit sieur du Poujol son oncle pour l'obliger d'aller après son fils, à quoi il aurait donné les mains, de sorte qu'étant sur son départ Me Etienne de la Pierre, docteur en médecine, serait venu trouver le défendeur dans la maison du sieur Hugues de la Pierre, lequel lui dit que le dit sieur François du Poujol ne ramènerait pas son fils puisqu'il ne lui avait pas voulu bailher un cheval et qu'il ne lui avait donné aucun ordre pour cela, sur quoi le dit défendeur lui aurait répondu que quoique il en eut usé assez mal avec lui, appréhendant que son fils ne revint pas avec

les autres, il dit au sieur de Lapierre médecin qu'il contribuerait pour un quart de la dite dépense que le dit sieur du Poujol ferait au dit voyage, n'ayant pu voir ledit sieur du Poujol qui partit peu de temps après sans que ledit défendeur le vit.

Le sieur du Poujol ayant rencontré lesdits 4 enfants à environ une journée de delà Lyon ils y seraient retournés ensemble ou étant arrivés ledit sieur du Poujol aurait écrit au dit sieur Roussy comme ils étaient audit Lyon et que dans quelques jours que lesdits enfants seraient reposés, il partirait et viendrait avec eux.

Ensuite de quoi s'étant écoulé environ 3 semaines sans savoir aucune nouvelle dudit sieur du Poujol, lesdits sieurs Roussy, Lapierre et Faventines et ledit défendeur, appréhendant pour leurs enfants auraient prié ledit défendeur de s'en aller en la ville de Lyon pour tâcher de les faire revenir, voyant le temps qui s'était passé depuis la lettre du sieur du Poujol, à quoi le défendeur aurait acquiescé; à suite de quoi il serait allé audit Lyon, où il aurait trouvé ledit sieur du Poujol avec lesdits 4 enfants qui étaient en pension à raison de 10 sols par jour chacun, sans que ledit sieur du Poujol eut fait aucune diligence pour les ramener.

Ledit défendeur ayant séjourné un jour audit Lyon en serait parti avec ledit sieur du Poujol et lesdits 4 enfants pour s'en retourner au Vigan auquel voyage, séjour ou retour, il aurait employé 12 journées, ayant fourni la dépense de tous et payé 24 livres pour le bateau et même bailhé 40 livres 10 sols, savoir 33 livres au sieur Montfaucon, marchand, pour pareille somme qu'il avait prêté au sieur du Poujol pour subvenir à sa dépense et celle desdits enfants et 7 livres 10 sols au sieur du Poujol. Et quoique le sieur du Poujol eut dit audit défendeur étant audit Lyon qu'il ne prétendait réclamer que 128 livres pour tout le fourni qu'il avait fait pour lui ou pour lesdits enfants, néanmoins il n'a resté de faire assigner lesdits sieurs Roussy, Lapierre et Faventines et ledit défendeur par devant vous à lui payer 123 livres pour 41 journées qu'il dit avoir employé audit voyage, 104 livres pour la dépense desdits enfants pendant 26 jours et 30 livres qu'il dit aussi avoir bailhées, revenant lesdites sommes jointes ensemble à la somme de 257 livres, appert de la copie cotée lettre H.

En laquelle demande ledit sieur du Poujol n'a aucun fond sérieux, d'autant que s'il a fourni quelque dépense au fils du défendeur, icelui a toujours offert comme il fait encore de le rembourser en lui précomptant la somme de 40 livres 10 sols qu'il lui bailha audit sieur de Montfaucon de son ordre et en sa présence, laquelle

somme est plus que suffisante pour payer le quart de ladite dépense dudit Poujol et desdits 4 enfants.

Et partant il y a lieu qu'il vous plaise relaxer ledit défendeur de la demande fin et conclusions contre lui prises avec dépens et autres pertinement comme en jugement, etc...[1].

VALETTE.

(Extrait d'un registre des « *qualités* » des années 1601-1602, de la Cour royale du Vigan, trouvé aux *Archives communales de la ville* et mis en 1889 aux *Archives départementales du Gard.*

III. — Fugitifs pour cause de religion du lieu et paroisse de Sumène[2].

1687. *Jean Euzière*, cordier, environ 40 ans, fugitif depuis les conversions et soupçonné de rouler dans la province.

Id. Sr *Pierre Escot*, environ 30 ans, fils de Jean et de feu dlle de Michel, fugitif depuis les conversions, est hors du royaume.

1696. *Henri Escot*, neveu du précédent, alla rejoindre son oncle en 1696, on eut la nouvelle de sa mort en 1724.

1687. *Jacques Hortet*, marchand. Il se laissa prendre et mourut à la tour de Constance, à Aiguesmortes.

Id. Jacques Fussier (plutôt Ferrier ou Fustier).

Id. Sr *Jean Aigoin*, fils à sieur David et dlle [Suzanne] Boudonne. Environ 30 ans. Fugitif depuis les conversions après avoir fait abjuration. Est hors du royaume.

Id. Sr *Moïse Aigoin*, bridier, environ 35 ans, fugitif depuis l'assemblée de Roquedur, soupçonné d'être hors du royaume.

Nota. Jean Aigoin, ou Moïse Aigoin, l'un des deux, parvint à

1. Les descendants de ces quatre jeunes gens ont tenu le premier rang dans la ville du Vigan, mais sont restés catholiques.

Jacques Faventines devint fermier général des finances, ainsi que son fils, le sieur de Fontanilles. — Jean de Roussy fut procureur du roi et son fils Gabriel devint maréchal de camp.

Les Lapierre ont fourni des hommes distingués comme intendants militaires et plusieurs hommes de loi supérieurs.

Ces quatre familles s'étaient toutes ennoblies pendant la seconde moitié du XVIIe siècle, et la maison des Faventines est la plus belle de la ville du Vigan.

2. Un *état des fugitifs du lieu de Sumène en 1687*, conservé aux archives de l'Hérault (C. 280) renferme les mêmes noms que ceux inscrits ci-après sous cette date de 1687 et est signé *Ménard, consul.* (F. Teissier.)

gagner la Hollande, et voulant plus tard rentrer en France, emprunta 3 louis d'or aux frères de La Cour-Labililère, réfugiés.

Id. Pierre Gay, marchand, environ 30 ans, fugitif depuis l'assemblée de Roquedur, soupçonné d'être hors du royaume.

Id. Jean Olivier, médecin à Sumène en 1684, était fugitif en 1686.

Id. Jean Nissolle, incarcéré à la tour de Constance, parvint à s'évader après d'innombrables difficultés et à gagner Genève.

Id. Aaron Nissolle, parent du précédent, fugitif en 1701. Lui ou son fils rentre en France, s'établit à Bouzigue où il mourut avant 1753. Au commencement du siècle présent, sa postérité possédait l'établissement thermal de Balaruc (Hérault).

Id. Henri du Caylard, passé en Brandebourg avant 1687. Officier dans les armées de l'Électeur encore en 1714, mais dut mourir bientôt après.

Id. Pierre Balmès est un vagabond et un espèce de fugitif, mérite l'exil.

Id. Malplach, fugitif.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

UNE NOUVELLE VIE DE CALVIN[1]

On peut affirmer, sans faire tort à personne, que nous attendons encore une biographie complète de Calvin qui soit à la hauteur des recherches scientifiques récentes et vraiment digne du réformateur français. Sans doute la littérature calvinienne remplit presque toute une bibliothèque[2], plus fournie d'ailleurs en récits semi-légendaires et en développements édifiants qu'en résultats précis; mais depuis l'apparition de la volumineuse *Vie de Calvin*, rédigée en allemand par Henry (1835-1844), aucun véritable savant ne s'est plus

1. *Jean Calvin, les hommes et les choses de son temps*, par E. Doumergue, professeur à la Faculté de théologie de Montauban, t. I, Lausanne, G. Bridel et Cie, 1899, IX-634 p. in-4° avec illustrations de H. Armand-Delille. Les clichés qui accompagnent cet article nous ont été obligeamment prêtés par MM. G. Bridel et Cie et donneront au lecteur une idée de l'illustration du beau volume sorti de leurs presses.

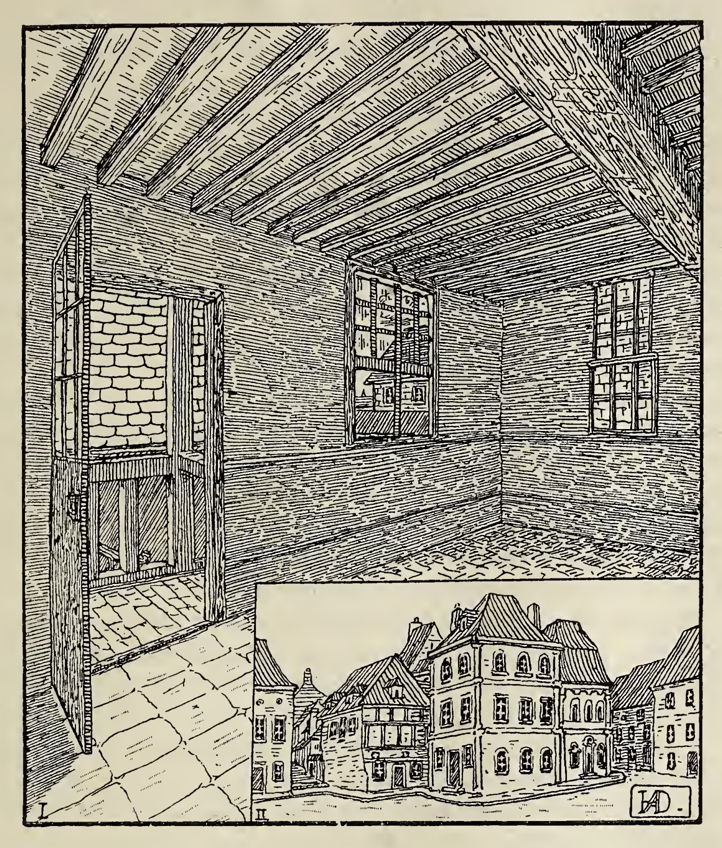
2. On pourra s'en rendre compte bientôt quand M. Alfred Erichson aura fait paraître le dernier volume des *Opera* qui va être mis sous presse et qui renfermera, outre un quintuple *Index rerum*, *nominum*, *locorum S.S.*, etc., une *Bibliographie calvinienne* complète.

appliqué à retracer le passé tout entier du grand théologien, ou du moins il n'a point réussi à le faire. Guillaume Kampschulte, s'il avait vécu, nous aurait certainement donné une œuvre remarquable dans son ensemble [1], bien que revisable en bien des chapitres ; malheureusement il est mort, jeune encore, bientôt après la publication de son premier volume, et le fruit de ses longues et patientes recherches est resté perdu pour nous. De nombreuses, et parfois remarquables monographies — je rappellerai seulement celle de M. Lefranc sur la *Jeunesse de Calvin*, et celle de M. Buisson sur *Sébastien Castellion* — sont venues éclairer depuis certaines périodes et certains épisodes de l'existence du réformateur genevois. Une foule de documents afférents ont été mis au jour, soit dans la riche collection du *Bulletin de la Société pour l'histoire du protestantisme français*, soit dans la *Correspondance des réformateurs* de M. Herminjard et surtout dans les cinquante-huit volumes de l'édition monumentale des *Opera Calvini*, due à deux générations de théologiens strasbourgeois. Leurs *Prolégomènes* si détaillés, les dix tomes de la *Correspondance* et leurs *Annales calviniennes* ont singulièrement facilité la tâche de ceux qui marchent aujourd'hui sur leurs traces.

Cet amas formidable de matériaux sollicitait, en partie depuis longtemps déjà, la venue d'un travailleur laborieux, esprit délié, au goût sûr, au sens critique aiguisé, qui les mettrait en œuvre, sachant se tenir à distance égale de la narration uniformément apologétique et trop souvent légendaire des uns, comme de l'injuste sévérité et des insinuations perfides, plus erronées encore, des autres, et qui nous donnerait enfin le travail purement scientifique et sévèrement impartial, toujours attendu en vain. Depuis quelques années déjà nous savions que M. E. Doumergue travaillait à remplir ce programme et nous apprenions, de temps à autre, que ses études se poursuivaient dans des conditions exceptionnellement favorables, tant pour ce qui concernait ses recherches érudites que pour l'exécution matérielle de son bel et grand ouvrage. Aujourd'hui le volume initial de son *Jean Calvin*, le premier d'une série de

1. Ce jugement, que j'exprimais dans la *Revue critique*, il y a trente ans, et au sujet duquel M. D. semble un peu m'en vouloir, ne s'est point modifié — bien au contraire — depuis que j'ai appris à connaître Calvin de plus près encore. Je souhaite que le professeur protestant de Montauban parle toujours avec la même mesure et le même respect d'un saint Ignace, d'un Servet ou d'un Castellion (que je nomme ici comme types des différents adversaires de Calvin), que le professeur catholique de Bonn a montré en parlant du réformateur de Genève.

cinq splendides in-quarto, se présente à nous, et notre compte rendu ne saurait débuter autrement que par des félicitations bien sincères adressées à l'auteur. Après de longs et pénibles labeurs, il voit enfin s'élever ce qu'à bien des égards, on peut appeler un mo-



1. CHAMBRE OU NAQUIT CALVIN. — 2. BATIMENT DIT, AUJOURD'HUI, MAISON DE CALVIN, A NOYON.

nument. Quelles que puissent être nos réserves sur les questions de méthode, quelles que soient les divergences critiques sur certains points de détail, nous tenons à rendre tout d'abord hommage à l'érudition du savant comme au talent de l'écrivain, et à lui souhaiter tout le succès que mérite un travail aussi considérable complétant ou rectifiant tous ceux qui l'ont précédé.



Il ne s'est pas dissimulé, je suppose, que ce succès ne saurait être que restreint, sinon par rapport à la qualité, du moins à la quantité de ses lecteurs. Comment, en notre siècle si agité, si préoccupé de mille choses graves ou futiles, en ce temps où la revue et le journal finissent de tuer le livre, se trouverait-il beaucoup de gens assez sérieux et de loisirs suffisants pour lire plus de *trois mille* pages, consacrées à un théologien du XVI[e] siècle, quelque illustre qu'il soit? A ce point de vue tout pratique, mais qui ne laisse pas d'avoir aussi son importance, on doit regretter que M. D. n'ait pas notablement réduit le cadre de son travail, afin de lui assurer un public plus nombreux et n'ait pas également renoncé, dans une certaine mesure, à ce luxe d'illustrations, d'ailleurs fort intéressantes, qui rend son ouvrage inaccessible à d'autres qu'aux rares privilégiés de la fortune. Mais on peut regretter encore cette trop grande richesse de développements, cette exubérance de détails qui caractérise le premier volume (et qu'on rencontrera sans doute dans les suivants), au point de vue de la méthode scientifique, qui doit toujours présider à la construction d'un livre de science, Et c'est à ce point de vue surtout que je voudrais présenter tout d'abord quelques observations, suggérées par l'étude attentive de l'œuvre nouvelle du professeur de Montauban.

On peut concevoir deux façons fort différentes d'écrire la biographie d'un homme ayant marqué dans l'histoire, soit dans le domaine des faits, soit dans celui de la pensée. Tel s'attachera de préférence à l'individu même, analysant son caractère et déduisant son influence historique de sa nature intime; tel autre préférera retracer dans ses moindres détails les événements extérieurs de son existence et le cadre dans lequel il a vécu, renonçant à la tâche, en apparence insoluble, de faire revivre son développement psychologique et à retracer ainsi la genèse de ses actes. On peut aussi combiner les deux procédés quand les documents ne manquent pas et que la place matérielle non plus ne fait défaut à l'écrivain. Mais, dans ce cas, un double danger menacera fréquemment le biographe; il sera tenté de suppléer à l'absence de renseignements précis par des développements hypothétiques ou même purement oratoires, ou bien encore d'écraser la trame principale du récit sous une masse de détails absolument accessoires. M. D. a mis en tête de son volume : *Jean Calvin, les hommes et les choses de son temps;*

il était donc parfaitement autorisé à parler de bien des événements et de beaucoup de personnes en dehors du réformateur genevois et le désir légitime de notre génération d'approfondir, ici comme partout, la question des influences de race, d'origine et de milieu, devait l'amener forcément, autant que la pénurie de renseignements directs, à donner une place considérable à ce que j'appellerais volontiers les alentours de son sujet. Il est permis cependant de se demander si, dans l'application, l'auteur n'a pas quelque peu exagéré les procédés de sa double méthode qu'il déclare « non seulement légitimes mais nécessaires », et si le lecteur n'est pas dans son droit, lui aussi, en se montrant « un peu étonné » des digressions « longues et nombreuses » de ce volume où « souvent on perd de vue » le héros. Il est vrai que M. D., en faisant cet aveu, ajoute avec une aimable désinvolture : « Ce n'est pas ma faute s'il n'est pas visible »; mais on peut différer d'avis sur ce dernier point plus encore que sur l'autre.

Pour ma part, puisqu'on a bien voulu me demander mon avis, je crois que l'auteur, poussé sans doute par le désir d'utiliser les vastes dossiers réunis pour son travail, a souvent fait trop large mesure aux rares lecteurs désireux de s'instruire sur toute espèce de choses. Ce premier volume n'embrasse que les années de la jeunesse de Calvin. Divisé en cinq livres, dont l'un parle de la famille du réformateur, l'autre de ses années d'études, le troisième de sa conversion, le quatrième de ses voyages à travers la France, le dernier, enfin, de sa fuite hors du pays et de son séjour à Bâle jusqu'à la publication de l'*Institution chrétienne*, il consacre plus de six cents pages in-quarto au court passé d'un jeune humaniste gagné aux idées nouvelles comme des milliers de ses contemporains. Pour conserver à toutes les parties de sa biographie des proportions équivalentes, ce n'est pas quatre autres volumes, c'est une dizaine que M. D. aurait à nous donner; aussi, pour respecter le chiffre annoncé, faudra-t-il singulièrement étriquer la suite, après avoir enflé outre mesure les chapitres du début, à moins qu'au cours de son travail l'auteur ne change entièrement ses procédés de composition littéraire. Tout fâcheux que puisse être en principe un pareil changement d'allure, je ne serais pas de ceux qui le lui reprocheraient, puisque j'aurais voulu lui voir supprimer, ou du moins réduire, bon nombre des développements de son premier tome, trop encombrants là même où l'on peut accorder qu'ils sont à leur place. Ainsi — pour ne citer que quelques exemples — à quoi bon donner *in extenso*, à propos de l'horoscope de Calvin, une

longue opinion du réformateur sur les astrologues, rédigée quarante ans plus tard ? Pourquoi remplir des pages nombreuses de tous les détails possibles sur le pèlerinage et les reliques d'Ourscamp, puisque le petit Jean une fois accompagna sa mère à cette abbaye proche de Noyon ? A quoi bon se demander si *peut-être* Calvin croisa, dans quelque ruelle de la montagne Sainte-Geneviève, saint Ignace de Loyola ? Nous n'en pouvons absolument rien savoir, ni l'auteur non plus ; mais ici, comme parfois ailleurs, on croit deviner que ce n'est qu'un prétexte pour nous donner le portrait du fondateur de l'ordre des Jésuites. Je ne vois pas enfin, pour quel motif, à propos des études scolaires de Calvin à Paris, M. D. nous fournit de longs extraits des mémoires de Platter et nous le montre se nourrissant de glands rôtis ou de poires sauvages et volant des oies à Nuremberg, puisqu'aussi bien le fils de maître Gérard Cauvin — l'auteur l'affirme avec raison — n'était ni un pauvre hère, ni un petit mendiant besogneux.

Mais où cette façon d'embellir et d'étoffer son sujet me paraît tout particulièrement sujette à caution, c'est dans les nombreux passages où M. D., perdant entièrement de vue qu'il raconte *l'enfance* et *la jeunesse* de Calvin, empiète sans cesse dans ses descriptions sur des époques bien postérieures et nous parle de personnes auxquelles il devra revenir forcément beaucoup plus tard, parfois même d'événements qui ne se produiront qu'après la mort de Calvin. C'est ainsi que dans le chapitre sur le séjour de l'étudiant picard à Bourges, en 1528, il nous expose toute la controverse, si brutale et si passionnée de Calvin et du jurisconsulte Baudouin, controverse qui se rapporte aux années 1561-1562 ; on y trouve également la description fort détaillée de processions solennelles faites en 1553, vingt ans après le départ du réformateur, le récit de la prise de Bourges par Montgommery, en 1562, et jusqu'aux adieux de Cujas à sa femme, qui datent de 1590 ! Dans le chapitre sur Paris protestant au XVIe siècle (qui ne devrait être pourtant que le Paris du jeune Calvin, puisqu'il n'y est jamais revenu plus tard) nous voyons passer sous nos yeux, en dehors du tableau détaillé et très intéressant de la cité d'alors, toute la longue série des martyrs parisiens jusqu'en 1559 et même au delà ; l'auteur nous raconte Anne Du Bourg, Clément Marot, la mort de Henri II, les satires de Bèze sur le nez du président Lizet, Ramus et la Saint-Barthélemy, et j'y vois même figurer dans une note jusqu'à Mme de Sévigné, La Reynie et Adrienne Lecouvreur. A propos du second séjour de Calvin à Orléans, nous trouvons une description archéologique de vingt pages,



MAISON OU EST NÉ THÉODORE DE BÈZE, A VÉZELAY.

où toute la vieille cité est inventoriée avec un soin consciencieux, n'oubliant pas même le vieux petit carreau de verre déposé au Musée, dont on peut croire, « sans trop de superstition », qu'il remonte au temps de notre voyageur. Celui-ci passe ensuite quelques semaines, quelques mois peut-être, à Angoulême; à ce propos, huit pages de descriptions analogues. Il se rend plus tard à Nérac et, toujours à propos du jeune licencié de 1532, l'auteur nous décrit cette voluptueuse résidence royale, la fontaine mal famée des Poupetos, l'escadron volant des filles d'honneur de Catherine de Médicis, qui passe « en riant et en chantant comme les rondes de Watteau » et les amours de la jardinière Fleurette avec le futur Henri IV. M. D. déclare lui-même qu' « il n'est pas probable » que Calvin ait vu à Nérac la reine Marguerite de Navarre; néanmoins, il consacre, dès maintenant, dans ce chapitre, une dizaine de pages à l'auteur de l'*Heptaméron* et du *Miroir de l'âme pécheresse*. Comme il est vraisemblable, par contre, que le futur réformateur a visité Gérard Roussel à Clairac, nous trouvons à cette station topographique une biographie de l'évêque d'Oloron qui nous raconte du coup sa vie toute entière, jusqu'à sa male mort advenue en 1552. Il faut bien nous arrêter; mais, en fait, l'auteur continue de la sorte par tout le reste du volume. A Poitiers, qu'il décrit en douze pages, il nous parlera du synode de 1562; à Bâle, le désir, louable assurément, d'être complet, fera donner par l'auteur tout au long les inscriptions funéraires de gens en parfaite santé, au moment où Calvin demeurait dans cette ville, etc. [1].

On comprend qu'en usant de procédés de composition pareils, un écrivain ne manquera jamais de matériaux, quelle que soit l'extension qu'il juge à propos de donner à son récit; mais peut-être risque-t-il de fatiguer certains lecteurs ou de créer quelque confusion dans leur esprit par la surabondance de renseignements

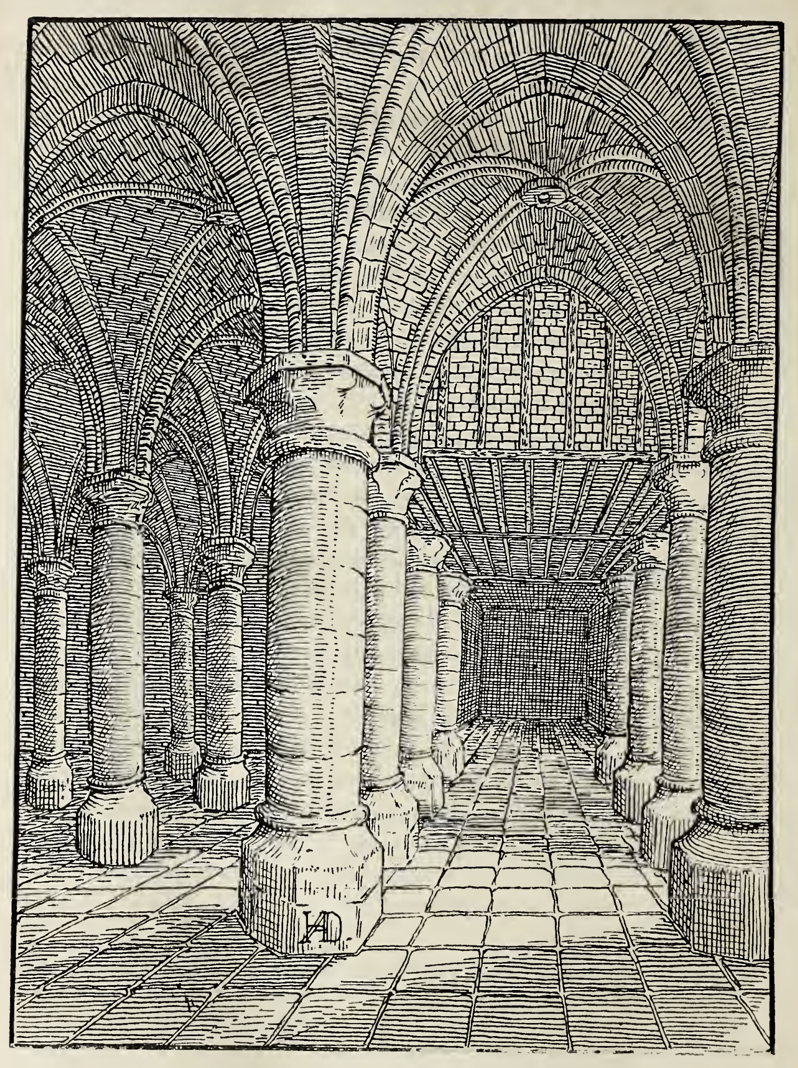
1. Nous ne songeons point à reprocher à M. D. le vague absolu dans lequel il nous laisse, au point de vue chronologique, sur ces dernières « années d'apprentissage » de Calvin. Il nous semble, en effet, impossible d'aboutir à quelque chose de plus précis sur ce voyage de France, à moins qu'on ne retrouve quelque jour — ce qui me paraît peu vraisemblable — des documents nouveaux sur ce sujet. L'auteur a donc eu raison d'éviter toute fixation de dates, au milieu de l'accumulation des descriptions générales; sur Calvin lui-même, il nous a donné encore trop de ces hypothèses, de ces légendes, qu'il regarde lui-même à bon droit comme assez suspectes, mais qu'il finit pourtant par raconter, bien que d'une voix un peu hésitante, par amour du pittoresque sans doute, et pour ne rien laisser perdre. De là l'énumération de toutes ces chaires improvisées

accessoires, très étrangers, à vrai dire, au sujet qu'ils désireraient étudier.

Mais si cette surabondance de détails est un encombrement plutôt fâcheux, un esprit net et réfléchi réussira pourtant à en faire abstraction, tout en profitant avec reconnaissance du reste. Ce qui peut devenir un véritable danger pour le lecteur insuffisamment préparé aux raisonnements hypothétiques et aux distinctions subtiles entre ce qui est et ce qui pourrait être, c'est l'emploi trop fréquent, dans ce livre, de la seconde méthode dont nous parlions tantôt, celle des déductions internes, des vraisemblances plus ou moins convaincantes appliquée à des faits que nous ignorons absolument ou qui nous sont fort mal connus. Je concède très volontiers que nulle autre époque de la vie de Calvin n'invite, autant que celle-ci, à l'usage, j'allais dire à l'abus de cette méthode assez peu scientifique. Des vingt-cinq premières années de cette existence, si remplie plus tard, si facile à suivre, jour par jour, jusqu'à l'heure de la mort, nous ignorons à peu près tout ou du moins nous ne sommes absolument certains que de fort peu de chose. Tout cela tiendrait amplement dans une cinquantaine de pages. C'est peu, je l'avoue; aussi quelle tentation de broder sur un canevas presque vierge ou de rétablir sur la toile un portrait en pied, alors que quelques-uns des contours d'une silhouette à demi effacée sont tout ce que nous fournit en réalité la science historique! On comprend que M. D., quelque prudent, quelque résigné à ignorer qu'il soit par moments, n'ait pas toujours pu résister à l'attrait dangereux de refaire la tapisserie et de restaurer le tableau. J'ose croire, pourtant, qu'il aurait mieux fait de garder, plus stoïquement encore, cette attitude de résignation, évidemment trop douloureuse, à la longue, pour lui. Il raille quelque part, fort courtoisement d'ailleurs, « les savants éditeurs des *Opera* » à propos d'une erreur vénielle, « qui montre — dit-il ironiquement — la confiance méritée par la critique interne la plus perspicace ». S'ils étaient encore de ce monde et s'ils pou-

un peu partout dans l'ouest, pour les prêches de Calvin dans les rues, les grottes et les carrefours; ces agapes entre évangéliques, ces clandestines célébrations de la Sainte-Cène; ces sermons orthodoxes prêchés par un converti dans les églises catholiques sans exciter l'effroi ni même les soupçons de personne. On reste, pour ainsi dire, en dehors du temps, durant toute la durée de cette longue pérégrination, aux contours vagues, qui mène finalement le jeune savant auprès de Lefebvre d'Étaples, à Nérac, pour y opérer, comme dit M. D., la « transmission du sceptre spirituel ». Rome, n'ayant pu s'accommoder du « protestantisme fabrisien », allait avoir désormais en face d'elle le « calvinisme ».

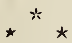
vaient jouir du plaisir de feuilleter le beau volume consacré à celui qui fut leur « auteur de chevet » pendant trente ans, ils auraient



LA CONCIERGERIE A PARIS (INTÉRIEUR).

aujourd'hui l'occasion de lui rendre la pareille; M. D., lui aussi, fait de la critique interne un usage incessant, qu'un esprit grincheux qualifierait sans doute d'abus, soit qu'il vise à reconstituer certains

faits de la jeunesse de Calvin, soit qu'il essaye, après bien d'autres, et sans trouver plus qu'eux une formule acceptable pour tous, de fixer chronologiquement et logiquement ce qu'on appelle la conversion du bénéficier catholique et son changement en un protagoniste de la Réforme, soit enfin qu'il s'efforce de découvrir dans les premières pages imprimées du jeune humaniste et légiste des accents de ferveur religieuse que d'autres, également compétents, ont renoncé jadis et renoncent encore à y trouver. L'auteur parle dans sa préface, non sans un léger dédain, des historiens qui, trop consciencieux anatomistes, dissèquent froidement leur sujet et ne le livrent au public qu'après avoir « tué l'être vivant »; mais une imagination trop ingénieuse n'est pas toujours un guide plus sûr pour le narrateur du passé et parfois elle l'expose à retracer des épisodes fondés, en majeure partie, sur l'interprétation toute subjective de quelques phrases obscures [1].



Le point où cette subjectivité de l'auteur apparaît le plus, et qui est bien certainement d'ailleurs le plus important dans le présent volume, c'est l'appréciation que nous donne M. D. du caractère et des qualités morales du jeune Calvin. Tout le monde est d'accord, ses fervents admirateurs comme ses pires ennemis, pour reconnaître ses hautes capacités intellectuelles et sa rare puissance de volonté. Les ultramontains les plus forcenés l'ont appelé le « Tibère suisse » et lui ont prodigué d'autres aménités semblables; aucun n'a jamais été suffisamment aveugle pour le traiter d'imbécile. Mais on est beaucoup moins d'accord quand il s'agit de juger ses capacités affectives et de scruter la violence des passions qui firent de lui le puissant législateur de la nouvelle Église, mais aussi l'adversaire implacable de tant de braves gens qui n'avaient d'autre tort que d'interpréter d'une façon différente quelques passages des Écritures et refusaient de plier le genou devant l'autorité d'un homme qui se croyait — très sincèrement, je le crois, mais très naïvement aussi — l'interprète favori des volontés de Dieu. Il faut bien le dire, l'opi-

1. Nous citerons comme exemple le « roman discret » de Pierre-Robert Olivetan avec cette sœur de pasteur, « qui l'aima et qu'elle aima aussi », et qui nous paraît appartenir au domaine légendaire. Du moins, dans les lettres citées du *Thesaurus epistolicus*, je n'ai rien pu découvrir de pareil. Il y est question d'un testament en souffrance et non pas d'un drame d'amour.

nion générale, je ne dis pas des ennemis de la Réforme, mais des historiens impartiaux, n'a pas été jusqu'ici favorable sur ce point à Calvin, et lorsque feu Quicherat disait que « l'indulgence n'a jamais été dans sa nature », il énonçait une vérité tellement banale, qu'on ne s'attendait pas à ce qu'elle lui valût des reproches sévères. M. D. vient en effet s'inscrire en faux contre une façon de voir pareille, absolument erronée selon lui. Il n'existe pas, il n'a jamais existé, cet austère et rude Calvin qu'une tradition lointaine nous montre étouffant les larmes et les ris; sous une « apparente raideur » se cachait une « sensibilité féminine »; il a connu l'indulgence, la gaieté, le sourire; son affabilité « lui gagnait tout le monde » et quand il part pour la Suisse tous ses amis l'y suivent: après Cordier les Cop, après les Cop les Montmor, etc. Les preuves que l'auteur donne de tout cela ne paraîtront pas toujours concluantes à tout le monde[1]. Assurément Calvin a eu de bons et fidèles amis; assurément aussi, il doit avoir eu des moments, tout au moins dans sa prime jeunesse, où il a su rire, car, en définitive, il ne fut pas un *monstre*. Mais de ce qu'il a emprunté quelque argent à un de ses camarades d'études, de ce qu'il dédie à l'un d'eux tel de ses premiers opuscules, de ce qu'il achète du vin pour l'un et une Bible pour l'autre, de ce qu'on lui a prêté un manteau qu'il a très honnêtement renvoyé plus tard, est-on vraiment en droit de conclure qu'il est « impossible d'imaginer une plus cordiale familiarité »? Sous la plume du traducteur, les superlatifs latins de ces épîtres de jeunesse, superlatifs de pur style, deviennent des mots français d'une tendresse presque caressante et les menus détails de toute vie d'étudiant des preuves irrécusables d'une sensibilité touchante.

Ceux qui s'ingénient par des exemples pareils à nous faire « sentir battre le cœur » de Calvin, ne semblent pas se douter du mauvais service qu'ils rendent à leur héros, en appuyant de la sorte, et du ton le plus admiratif, sur quelques traits de sociabilité fort ordinaires et qu'on signalerait aisément chez l'homme le plus farouche et le plus haineux. Ce n'est pas, en effet, vis-à-vis de ses parents et de ses amis qu'il est beau d'être aimant et doux; l'Écriture l'affirme et M. D., comme professeur de théologie, sait mieux que moi qu'il n'y a aucun mérite à cela. Ce qu'il lui faudrait prouver, s'il veut

1. M. D. va jusqu'à s'écrier pathétiquement : « Quels amis de l'Évangile n'ont pas été les amis de Calvin? » C'est oublier avec une facilité bien étrange les brutales polémiques de ce temps, ou bien Castellion ne serait-il point, par hasard, pour l'auteur, un « ami de l'Évangile »?

justifier ses éloges, c'est que Calvin aimait ses ennemis et bénissait ceux qui lui prodiguaient les malédictions. C'est alors qu'il pourra vanter la sensibilité et la tendresse d'âme du grand mais rigide réformateur et pour l'en croire sur ce point, nous attendrons les démonstrations de ses prochains volumes[1].

On est bien obligé d'ailleurs de constater une espèce d'oscillation constante dans la physionomie de ce Calvin nouveau dépeint par M. D. Quoique très désireux de nous montrer autre chose que la « caricature grimaçante » crayonnée par ses détracteurs (parmi lesquels Kampschulte, Quicherat et M. Alfred Franklin figurent tout aussi bien que les pires ultramontains), l'auteur revient pourtant sans cesse, par une impulsion sans doute involontaire, au type traditionnel de l'homme « austère » — j'ai noté l'épithète une douzaine de fois —, à la « moralité rigide », qui se détourne avec répugnance de la gaieté juvénile des étudiants ses camarades[2], et qui, à peine âgé de dix-neuf ans, est déjà un homme « presque définitivement formé ». C'est aussi tantôt une « âme faite de logique et de passion », puis encore un être « timide », et plus loin un « orateur éblouissant de fantaisie » et même un « bronze vraiment fondu par la flamme de l'amour divin », si bien qu'on se demande, non sans quelque embarras, quel est, en définitive, le vrai portrait « dessiné par l'Histoire », qu'on oppose avec tant de confiance à celui de la Légende.

* * *

Nous ne saurions entrer ici dans la discussion de tous les détails contenus dans les différents chapitres d'un travail aussi considérable ou dans les nombreux appendices qui sont joints à l'ouvrage. Nos

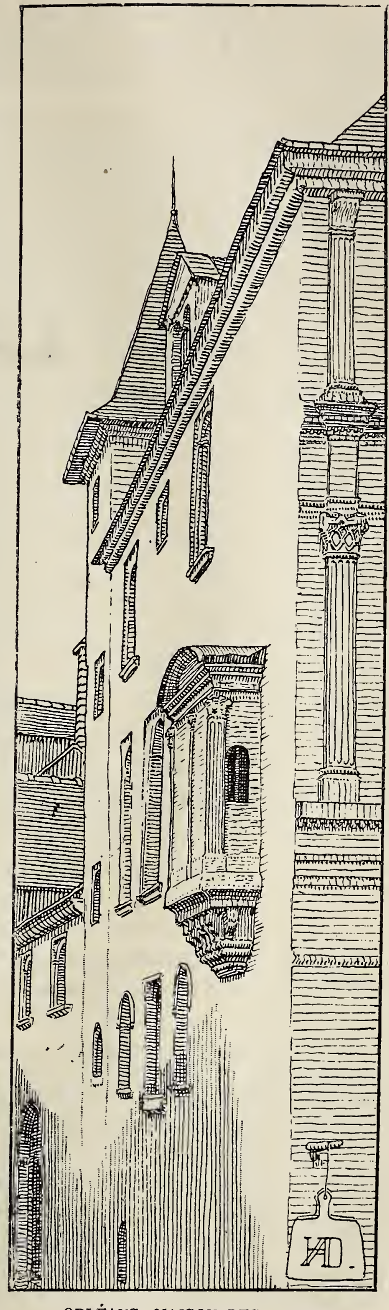
1. Il ne suffira pas, pour nous convaincre, de citer un passage du commentaire sur le *De clementia* de Sénèque, où Calvin déclare, *d'après un auteur latin*, que « ne pas pouvoir pleurer est un vice ». J'ignore si Calvin a versé des larmes au moment où le malheureux Servet flambait en Champel ; en tout cas ce n'est pas un procédé scientifiquement admissible, d'interpréter ce brocart d'école, cité par le jeune humaniste, à l'aide d'un développement emprunté à la dernière édition de l'*Institution chrétienne*, afin de pouvoir aboutir à la phrase suivante : « Calvin, celui que la légende a déclaré insensible, a revendiqué pour l'homme l'imprescriptible droit des larmes ! » Est-ce que ses apologistes trop zélés ne sentent donc pas qu'ils le rendent encore moins sympathique, en représentant l'inflexible adversaire de quiconque n'admettait pas ses concepts théologiques, comme un homme de sentiment, condamnant ses frères, avec des larmes dans la voix?

2. C'est M. Doumergue lui-même qui, après avoir dépeint les gais « escholiers » d'Orléans, ajoute d'un ton pénétré : « Inutile de dire que Calvin (ce Calvin si souriant selon lui) entendait autrement la vie d'étudiant. »

appréciations, parfois très subjectives, différeraient sur plus d'un point de celles de M. D., alors même que nous serions entièrement d'accord avec l'auteur pour l'ensemble de son œuvre et pour les résultats qu'il estime acquis par ses consciencieuses recherches. Nous dirons seulement — c'est d'ailleurs un des chapitres les plus intéressants du livre — que tout ce qu'il expose au sujet de la conversion de Calvin, et qui semble, d'ailleurs, fort vraisemblable, n'a pas encore acquis à nos yeux ce caractère d'entière certitude qui seul pourrait faire entrer un récit de ce genre dans l'inventaire définitif de notre histoire religieuse. Malgré ses habiles combinaisons de dates et son argumentation très plausible, je l'accorde, je ne vois pas que le professeur de Montauban ait réussi à nous donner beaucoup plus de certitude que M. Lefranc et ses successeurs moins connus. Nous ne contestons pas, bien entendu, les données générales de M. D. Il est évident qu'au moment où il rédige à Bâle, en 1535, les dernières pages de l'*Institution chrétienne*, Calvin est non seulement imbu des idées de la Réforme — cela ne se discute pas — mais qu'il a eu tout le temps nécessaire (et il en a certainement beaucoup fallu à une nature peu facile à contenter, comme la sienne) pour fondre ses opinions religieuses en un corps de doctrines, dès ce moment immuables. Il me semble non moins certain, quoi qu'en dise M. D., qu'en 1532, alors qu'il publiait son commentaire sur le traité *De la clémence*, de Sénèque, l'enthousiasme d'une foi religieuse nouvelle ne l'avait point encore saisi; du moins cette évolution intime, qui peut-être avait déjà commencé, ne s'y trahit pour moi en aucune façon. Je sais bien que notre auteur y voit Calvin « prêchant la tolérance en face des prisons remplies et des bûchers allumés », mais cette intention me paraît peu probable chez un homme qui plus tard a fait mettre bien des gens en prison et a fait monter lui-même des hérétiques sur le bûcher. Tous les autres arguments qu'on fait valoir en sens contraire ne me semblent guère plus probants, sinon pour une conviction déjà faite, qui sait trouver de « précieux renseignements » sur les connaissances bibliques du futur réformateur dans le fait qu'il cite jusqu'à *trois* passages des Écritures dans son livre et qui trouve aussi tout naturel que Calvin, déjà converti, emprunte encore ces textes à la Vulgate[1]. C'est donc entre ces deux dates

1. « Calvin connaissait le grec, mais écrivant en latin, il se sert de la traduction courante; *voilà tout.* » C'est nous qui soulignons cette manière originale de clore une controverse que nous ne songeons pas à reprendre ici, mais un peu plus embrouillée que ne le ferait supposer cette sentence expéditive.

extrêmes qu'il faut placer la *mutation* progressive des opinions théologiques de Calvin, soit qu'il soit parti du catholicisme même, soit qu'il se soit arrêté quelque temps à l'étape intermédiaire de ce que M. D. appelle « le protestantisme fabrisien », avant d'aboutir au « calvinisme ». On peut rétrécir, si l'on veut, la durée de cette évolution religieuse (mais sans pouvoir se flatter en ce cas d'une adhésion aussi générale) en marquant comme son point de départ le discours prononcé par Nicolas Cop, à Paris, le 1er novembre 1533, et comme son point d'arrivée certains passages de la préface de la *Psychopannychie*, qui date de 1534, dans laquelle M. D. retrouve avec raison, quoique à un tout autre point de vue, Calvin tout entier avec son programme « d'unité par la foi » et où nous relevons, nous, l'âpre déclaration qu'il ne se reconnaît des devoirs de charité chrétienne qu'envers ceux qui signent d'abord la « confession de foi saincte et entière », c'est-à-dire *sa* confession de foi. Mais tout cela ne nous renseigne pas le moins du monde sur le *fait* même de la conversion dont on parle sans cesse, sur son *processus* psychologique, pour employer un terme d'école. Ce que Calvin écrivit bien plus tard, et d'une façon peut-être tout objective, en tout cas comme homme mûr et comme chef d'Église, soit dans



ORLÉANS, MAISON DES DANIEL.

sa *Lettre à Sadolet* (1539), soit dans ses *Commentaires sur les psaumes* (1558) ne peut être allégué tout au plus qu'à titre d'analogie et non comme une relation directe et contemporaine d'un fait personnel[1].

Pour ma part je pencherais fort à donner raison à ceux qui s'imaginent qu'il n'y eut jamais de *conversion* proprement dite, c'est-à-dire un violent ébranlement de l'être moral tout entier, comme pour l'apôtre Paul sur le chemin de Damas ou pour Luther dans sa cellule d'Erfurt. Il y eut plutôt dans l'intelligence de Calvin — mais nous sommes ici dans le domaine de la pure hypothèse — une *désaffection* lente et progressive des dogmes traditionnels, puis un prodigieux effort de reconstitution des doctrines chrétiennes sur une base nouvelle, jugée plus propice à une reconstitution semblable de la société religieuse et politique telle que la rêvait le puissant génie du réformateur. Mais d'élan enthousiaste vers des vérités subitement révélées à un cœur affamé d'amour divin, je ne pense pas qu'il s'en soit produit chez le rude logicien picard. Il continue à toucher sa prébende au chapitre de Noyon, il récite en public son *Ave Maria,* alors que d'autres « fidèles » brisent déjà les statues de la Sainte Vierge; « voyant le povre estat du royaume de France, il délibère de s'absenter pour vivre plus paisiblement » écrit Théodore de Bèze; les vrais *néophytes* d'alors, comme ceux du premier siècle, se précipitaient au martyre[2]. Et quand il renonce enfin à ses bénéfices ecclésiastiques en mai 1534, ce n'est pas la voix de sa conscience, c'est le calendrier qui l'y pousse; il a vingt-cinq ans et, comme le dit avec raison son biographe, « s'il avait eu vingt-cinq ans un peu plus tard, il aurait résilié plus tard ».



J'ai dû relever plus particulièrement dans les pages qui précèdent, les points les plus importants sur lesquels je me trouvais en

1. En citant ces passages M. D. a omis de donner la date de la publication de l'un et de l'autre de ces écrits, date qui pourtant a son importance, quand on sait avec quelle facilité se transposent — en toute sincérité d'ailleurs — les impressions d'une époque plus reculée.

2. On ne m'accusera pas, j'espère, de reprocher en aucune façon à Calvin de ne point être monté sur le bûcher; il a bien plus utilement servi la Réforme par sa vie qu'il n'aurait pu le faire par sa mort. Je veux indiquer seulement qu'il n'avait rien du tempérament des « confesseurs de la foi » à la manière des Polyeucte ou des Leclerc, et cela ne m'a pas semblé absolument inutile, puisque M. D. va jusqu'à l'appeler quelque part un « martyr sublime ».

dissidence d'opinions avec le savant professeur de Montauban; c'est une des nécessités désagréables de toute critique sérieuse. Tout en laissant de côté d'autres observations notées au cours de ma lecture, pour ne point allonger encore un compte rendu infiniment plus long déjà que je ne comptais le faire, je demande la permission d'ajouter ici trois ou quatre remarques, toutes de détail. M. D. nous dit que, lors de son séjour à Bourges, Calvin était un « évangélique » décidé et il s'appuie sur le témoignage de Bèze qui le vit alors chez Volmar. Or, Théodore de Bèze était à cette époque un enfant de *dix* ans, et il est permis de douter que l'auteur en herbe des *Juvenilia* ait eu à cet âge l'expérience nécessaire pour fixer dans ses souvenirs le degré d'orthodoxie de son maître futur. — Ailleurs M. D. se plaint de ce que ses contradicteurs opposent à sa manière de voir, sur tel ou tel fait controversé, « le faible *argumentum a silentio* », et je lui accorde bien volontiers que le silence des sources est loin d'être toujours une preuve concluante. Qu'il n'y ait pas un mot un peu décisif sur ses croyances religieuses dans toutes les lettres de jeunesse de Calvin, cela ne peut, en bonne logique, empêcher qu'elles aient existé au fond de son cœur. Mais quant à supposer que c'est précisément dans des lettres détruites aujourd'hui, et que nul n'a jamais vues, que Calvin proclamait sa foi évangélique, c'est une argumentation bien moins plausible encore pour toute saine critique. — Il me semble impossible d'admettre, sans exprimer un doute, les indications de M. D. sur l'âge de Lefebvre d'Etaples (appendice IV). Jamais François Ier n'aurait songé à confier l'éducation de son fils à un vieillard de *quatre-vingt-onze ans*. Cela seul doit faire mettre en suspicion la notice de Thomas Léodius, écrite dix-neuf ans après la mort de Lefebvre et qui peut d'ailleurs avoir été mal copiée depuis, puisqu'elle ne fut mise au jour qu'en 1624. — Enfin nous ne pouvons nous empêcher de croire que l'auteur exagère fortement lorsqu'il affirme qu'en 1523, « le protestantisme préoccupait et agitait *tous les esprits* » à Paris. Cela peut avoir été très vrai pour un cercle restreint de savants et de clercs, pour un certain nombre aussi de bourgeois et d'ouvriers; j'admets parfaitement que Tschudi et Lambert d'Avignon, l'aient écrit et qu'ils en aient été sincèrement convaincus. Mais il y a loin de ces impressions subjectives à la preuve du fait. Quelques âmes pieuses, je le veux bien, quelques esprits inquiets se tourmentaient dans l'attente d'une lumière qui vînt chasser les ténèbres, mais Paris, le Paris d'alors, plus fanatique que le nôtre et tout aussi corrompu, s'amusait sans doute, comme il le fait encore, sans souci de la théologie, et s'étourdissait aux mille bruits du jour. L'apôtre Paul, lui aussi (que M. D. com-

pare un peu trop souvent à Calvin), se laissait aller à l'illusion que Corinthe entière allait devenir chrétienne, et qu'il provoquait autour de lui un mouvement de conversion générale, alors que peut-être l'immense majorité des citoyens de l'opulente et lascive cité n'avait pas même entendu prononcer son nom.

Après avoir fini de formuler ces critiques de détail, pour m'acquitter jusqu'au bout de ma tâche, je suis doublement heureux de répéter que, sur des points infiniment plus nombreux, je partage entièrement la manière de voir de l'auteur, tant sur les personnes qu'il juge que sur les faits qu'il raconte. Le milieu dans lequel s'est développé le réformateur de Genève n'avait jamais été décrit avec autant de précision ni de détails heureux; le rôle que l'on peut attribuer à Lefebvre d'Étaples dans le réveil du sentiment religieux en France n'avait pas encore été analysé d'une façon si sympathique et si suivie. Il n'est pas un chapitre d'ailleurs du volume de M. Doumergue qui ne m'ait appris beaucoup de choses ou m'en ait fait ressouvenir, et j'ai plaisir à lui en exprimer ici toute ma reconnaissance. D'aucuns trouveront peut-être qu'il a fait trop d'honneur aux pamphlétaires ultramontains, en s'arrêtant si longuement à réfuter soit la légende du vol d'un calice, commis à Orléans par Calvin, soit l'accusation de crimes contre nature qui l'aurait fait marquer d'un fer rouge à Noyon. Sans doute, il est quelque peu humiliant d'être obligé d'invoquer le témoignage de M. l'abbé Paulus pour établir que Luther ne fut pas coupable de suicide, ni Calvin de sodomie, mais puisqu'une certaine presse ne rougit pas de rééditer sans cesse de pareilles infamies, j'estime qu'il ne faut pas se lasser de les réfuter de toutes manières, afin qu'elles ne s'accréditent point par notre propre silence. D'ailleurs la démonstration si lucide de la confusion, probablement intentionnelle, faite, dès avant Bolsec, entre le réformateur et son homonyme noyonnais, un Jehan Cauvin, vraiment coupable et vraiment condamné pour ce crime en 1552, me semble d'autant plus utile que, même dans le public protestant, les origines de cette perfide légende sont encore peu connues.



L'ouvrage de M. D. est écrit avec beaucoup de verve et d'un style très brillant, approprié à la grandeur du sujet, tel que l'a compris l'auteur, immense prologue au drame de la vie de Calvin. Par moments, cependant, nous l'aurions voulu un peu plus simple [1]; il

1. Pour me faire mieux comprendre, je me permettrai de citer quelques exemples. Ainsi l'auteur dit, à propos de la correspondance malheureu-

fatigue parfois les yeux du chatoiement de ses paillettes multicolores[1], et l'austère réformateur aurait su mauvais gré peut-être à celui qui, çà et là, l'enguirlande de trop de fleurs; enfin, pour épuiser nos critiques, sur ce chapitre aussi, nous aurions préféré que, dans une œuvre de pareille envergure, l'auteur se fût abstenu de se mettre familièrement en scène lui-même, ne fût-ce qu'en passant[2].

On doit admirer le soin scrupuleux avec lequel s'est faite la correction des épreuves; nous n'avons relevé, pour notre part, dans cet énorme volume que six fautes d'impression, tout à fait insignifiantes[3]. Il serait enfin de toute injustice de ne pas mentionner expressément la riche illustration du volume, due à M. H. Armand-Delille, et dont le mérite artistique n'a pas fait tort le moins du monde à la valeur scientifique des documents (vues, portraits, autographes, marques d'imprimerie, etc.) reproduits.

Jusqu'ici la marche même de son récit a empêché l'auteur de nous développer plus longuement ses idées ecclésiastiques et dogmatiques personnelles. Il les a laissé deviner pourtant en partie; déjà nous avons appris que l'individualisme religieux « est, en définitive, un pur égoïsme »; déjà le biographe de Calvin jeune homme, épousant les querelles de Calvin, chef d'Église, nous a dit que Ser-

sement perdue de Robert Olivetan : « L'histoire a eu raison de l'entourer de ses voiles; elle n'a fait que respecter la pudeur de son âme. » Donc la pudeur de Calvin, dont nous avons conservé tant de lettres, n'a pas été suffisamment respectée par l'histoire? — Que peut signifier cette phrase bizarre que nous trouvons presque au début du livre : « Nous ne sommes pas encore arrivés même à sa naissance (celle de Calvin) et il semble que notre récit pourrait s'arrêter avant de commencer. Nous n'avons rien dit et nous savons tout »? N'est-ce pas suggérer à un lecteur un peu trop naïf la question, pourquoi, s'il en est ainsi, on se prépare à lui faire absorber des milliers de pages déclarées inutiles?

1. Quelle profusion de lyrisme, par exemple, à propos de l'édition du *Commentaire sur les psaumes* de Lefebvre d'Étaples, sur les fleurons délicats et les fines arabesques qui couvrent les pages majestueuses dont la blancheur éclatante éblouit l'auteur! — Je n'aime pas non plus l'apprêt théâtral de tel autre passage, comme p. 278 : « La porte du Châtelet grince... qui entre? C'est le pasteur, etc. », ou des énonciations pompeuses comme celle-ci : « Le roi vraiment roi n'est pas François Ier, c'est Calvin... Sa préface est comme la solennelle annonce de son avènement. Il en fait part à la France, à l'Allemagne, et au monde. »

2. Quand il cause, par exemple, avec la vieille commère de Pont-l'Évêque, ou qu'il s'entretient avec le bedeau de l'Hôtel de ville de Bâle.

3. P. 31, il faut lire *Laurentius* au lieu de *Laurentus;* p. 34, *Belgis* au lieu de *Belgiis;* p. 95, *Glareanus* au lieu de *Glarianus;* p. 590, *studeo* au lieu de *studio;* p. 612, *Henri* au lieu de *Henrich;* p. 614, *Eustorg* au lieu de *Bustorg*.

vet était « un dangereux hérétique[1] ». Ses opinions en feront donc sans doute un apologiste convaincu du réformateur et du législateur de Genève; lui permettront-elles d'être au même degré un historien vraiment impartial? Un auteur protestant français, avant de parler « d'hérétiques », ne devrait jamais oublier, ce me semble, que pour l'immense majorité de ses compatriotes, il restera toujours lui-même — quelle que soit d'ailleurs la nuance de ses croyances personnelles, — un damnable hérétique, d'autant plus « dangereux » qu'il est plus savant (et certes M. Doumergue a de la science à revendre), et qu'il est plus malaisé de le supprimer de nos jours. Le souvenir de ce fait incontestable et que rien ne saurait atténuer, empêchera, j'en suis sûr, que nous ayons à rougir d'une tentative d'apologie, quelque timide qu'elle soit, lorsque l'auteur en viendra à raconter les jours néfastes où Calvin, « homme de gouvernement, homme complet et vrai », fit de l'hérétique un martyr et du réformateur, hélas! un dénonciateur et un bourreau.

Certes nous, qui pourtant ne voulons pas de saints dans notre Église, nous avons le droit d'être fiers des grands hommes de la Réforme, malgré leurs petitesses humaines et leurs erreurs, car malgré ces petitesses et ces erreurs, ils resteront grands. Je ne suis pas suspect, pour ma part, — du moins, je l'espère — de ne pas savoir apprécier leur rôle glorieux dans le passé, de ne pas comprendre toute la reconnaissance que nous leur devons encore aujourd'hui. Nous devons assurément remercier tous ceux qui nous rappellent le souvenir de leurs hauts faits, surtout quand ils le font avec le talent de M. Doumergue; mais à une condition pourtant, c'est qu'on nous montre avec une égale franchise leurs plus lamentables défaillances et qu'on respecte ainsi le verdict impartial de l'histoire.

Rod. Reuss.

1. A Servet M. D. a joint Étienne Dolet. Il me semble qu'on peut glorifier les Leclerc, les Berquin et les Anne Du Bourg sans traiter de matérialiste cynique cet autre martyr de la pensée libre, qui « mérita la condamnation de Calvin ». Dolet a souffert, comme les autres, pour *sa* foi, et son supplice inspirera le même respect à tout homme qui n'est pas un étroit sectaire. Si une vérité morale aussi élémentaire trouvait encore des adversaires parmi ceux qui se disent chrétiens protestants, il faudrait se demander en quoi nous différons des fanatiques du moyen âge et du XVI[e] siècle.

Le Gérant : Fischbacher.

5656. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — Motteroz, directeur.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHEQUE

AUGUSTE CASTAN. — **Notes sur l'histoire municipale de Besançon,** suivies : 1° d'une liste de co-gouverneurs de la ville; 2° d'une liste des maires depuis la conquête française; 3° et d'une liste des principaux citoyens reçus à Besançon, un volume de VIII-578 pages in-8, Besançon, imprimerie Dodivers, 1898 (accompagnés d'une brochure, *Bibliographie des travaux d'A. Castan*).

H.-C. TAMM. — **Das Wesen des evangelischen Glaubens**, un vol. de 193 pages in-8. Berlin, C. A. Schwetschke und Sohn, 1899.

PAUL MONOD. — **Du devoir pour les Églises d'engager leurs membres dans la voie de l'Évangélisation personnelle**, rapport présenté aux conférences pastorales de 1899, une brochure de 48 pages in-8. Paris, agence générale de la *Société centrale*, 46, rue La Bruyère, 1899.

Dr G.-M. GRANT. — **L'Orient et la Bible. Les grandes religions**, traduit avec autorisation par C. de Faye, illustrations (musée Guimet), IIe série, un vol. de 133 pages in-16. Genève, Eggimann, Paris, Fischbacher, 1899.

Dr MURRAY MITCHELL. — **Coup d'œil sur les religions en dehors du christianisme, leur état actuel et leurs perspectives**, traduction autorisée par C. de Faye, illustrations (musée Guimet). Une brochure de 83 pages in-16. Genève, Ch. Eggimann, Paris, Fischbacher (1899).

HENRI BOIS, professeur à la Faculté de théologie de Montauban. — **Les œuvres du Christ et les œuvres du chrétien**, sermon sur Jean XIV, 12, prêché à Vabre, le 25 mai 1899, à l'occasion de la réunion du synode de l'Albigeois, une brochure de 55 pages in-16. Paris, Delessert, 1899.

ÉMILE DU CAILAR et DANIEL BENOIT. — **Gal-Pomaret**, pasteur de Ganges, son temps, son ministère, ses écrits, un vol. de 256 pages in-16. Paris, librairie évangélique, 1899.

LIBRAIRIE FISCHBACHER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 420,000 FRANCS

33, RUE DE SEINE, A PARIS

La LIBRAIRIE FISCHBACHER
fournit les publications de tous les éditeurs français et étrangers.

VIENNENT DE PARAITRE :

LES

PROTESTANTS D'AUTREFOIS

Vie intérieure des Églises — Mœurs et Usages

Par **PAUL DE FÉLICE**, pasteur

TOME III : LES CONSEILS ECCLÉSIASTIQUES, CONSISTOIRES, COLLOQUES, SYNODES

Un volume in-12 de XII-386 pages. — Prix : **3 fr. 50**

PARUS PRÉCÉDEMMENT :

TOME I. — **Temples, Services religieux, Actes pastoraux.** 1 vol. in-12. — Prix : **3 fr. 50**
TOME II. — **Les Pasteurs.** 1 vol. in-12. — Prix : **3 fr. 50**

HISTOIRE DU PROTESTANTISME

DANS L'ALBIGEOIS ET LE LAURAGAIS

DEPUIS LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES (1685)
JUSQU'A NOS JOURS

Par **CAMILLE RABAUD**, président du Consistoire de Castres.

Un volume in-8. — Prix : **7 fr. 50**

HISTOIRE DE LA NÉGOCIATION

DES

AMBASSADEURS ENVOYEZ AU DUC DE SAVOIE

PAR LES CANTONS ÉVANGÉLIQUES

L'ANNÉE MDCLXXXVI

Préface par **CHARLES DUFAYARD**

AGRÉGÉ D'HISTOIRE, DOCTEUR ÈS LETTRES, PROFESSEUR AU LYCÉE HENRI IV

Un volume in-8 tiré à 150 exemplaires. — Prix............. **15** francs.

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 25 pour 1899

5656. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — MOTTEROZ, directeur.